

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany
DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Charles
ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE
- Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Benoît RAUTUREAU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_272

Objet : Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 11 avril 2014, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints au Maire à treize, en application de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par délibération en date du 11 avril 2014, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des adjoints au Maire au cours de laquelle Mme Nathalie Magnier a été élue sur la liste « Pessac Avenir ».

Mme Nathalie Magnier ayant décidé de démissionner de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale, avec effet au 15 septembre 2015, il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se prononce à nouveau sur la détermination du nombre d'adjoints au Maire.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de ne pas procéder au remplacement de Mme Nathalie Magnier en qualité d'adjointe au Maire et en conséquence, de réduire le nombre de postes d'adjoints à douze.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2122-2 et L. 2122-14,

Vu les délibérations en date du 11 avril 2014 déterminant le nombre d'adjoints et procédant à l'élection de ceux-ci,

Vu le courrier en date du 10 juin 2015 par lequel Mme Nathalie Magnier, Adjointe au Maire, a décidé de démissionner de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale à compter du 15 septembre 2015,

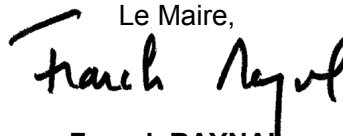
Considérant que le nombre d'adjoints au Maire ne peut excéder trente pour cent de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour Pessac au maximum treize adjoints,

- fixe à douze le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune de Pessac.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine PERES - Benoît RAUTUREAU -
Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD - René LOPEZ - Dany
DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe DESPUJOLS - Charles
ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-Marie TOURNEPICHE
- Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSC procuration à Guy BENEYTOU
Dominique POUSTYNNIKOFF procuration à Benoît RAUTUREAU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_273

Objet : Désignations de représentants de la Ville au sein de divers organismes, associations et commissions - Modifications

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Par délibération du 24 avril 2014, Madame Nathalie MAGNIER avait été désignée pour représenter la mairie de Pessac au sein de divers organismes.

Par courrier reçu en Mairie le 10 juin 2015, Madame Nathalie MAGNIER a fait part au Maire de son intention de démissionner de ses fonctions d'adjointe au Maire et de conseillère municipale à compter du 15 septembre 2015.

Monsieur René LOPEZ ayant été installé dans ses fonctions de conseiller municipal, il est proposé au Conseil Municipal de le désigner en tant que membre de la Commission municipale permanente « Administration générale, Ressources et Enseignement supérieur » et pour représenter la ville de Pessac au sein du Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgailh en tant que titulaire.

Madame Sylvie TRAUTMANN représentera la ville au Comité de sélection de l'accélérateur de projets La Banquiz – Association AQUINETIC

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1524-5, L.2121-22 et L.2121-33,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 22,

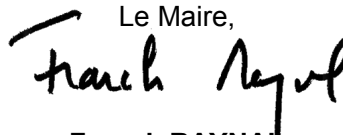
Considérant que le Conseil Municipal procède à la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs,

- approuve la désignation de Monsieur René LOPEZ comme membre de la Commission municipale permanente « Administration générale, Ressources et Enseignement supérieur »,
- approuve la désignation de Monsieur René LOPEZ au sein du conseil d'administration du Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgaillh (titulaire)
- approuve la désignation de Madame Sylvie TRAUTMANN comme membre du Comité de sélection de l'accélérateur de projets La Banquiz – Association AQUINETIC.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_274

Objet : Mise en place d'un système de vidéo-protection - Demandes de subventions

Monsieur Stéphane MARI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la politique locale de Prévention de la Délinquance et de la Tranquillité publique, pilotée par le Conseil Local de Sécurité de la Prévention de la Délinquance, il a été démontré la nécessité de mettre en place un système de vidéoprotection sur le secteur du centre-ville de Pessac.

Le but de ce dispositif est de prévenir les atteintes aux biens et aux personnes, et ainsi faire diminuer les actes de délinquance.

Dans ce cadre, il est envisagé la mise en place d'un système de vidéoprotection composé de 6 caméras fixes et de 3 caméras mobiles. (voir tableau joint).

L'investissement pour l'ensemble se monte à 94 736,59 € TTC.

Par ailleurs, l'État souhaitant accompagner les collectivités dans leurs démarches d'équipement de vidéoprotection a rendu éligibles ces dépenses au subventionnement du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 et notamment l'article 10,
Vu le décret n°96-926 du 17 octobre 1996,

Considérant la nécessité de mettre en place un système de vidéoprotection sur le secteur du centre-ville de Pessac,

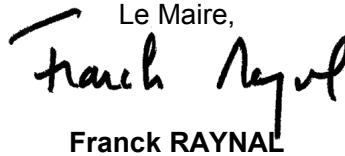
- approuve le plan de financement joint,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour cet investissement auprès des différents fonds et organismes de l'État,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la dotation de ce matériel,
- déclare que les crédits seront prélevés au chapitre 02 du budget.

Le présent rapport est adopté à la majorité.

Contre : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

LIEUX D'IMPLANTATION DES CAMERAS FIXES ET MOBILES

FIXES			
(IP / 3MPX J / N SANS OBJECTIF)			
CAMERA	LIEU	OBJECTIF	HAUTEUR
1	Angle de la Place de Droits de l'Homme	Visualise la dite place et le passage le long de l'église	Environ 15 mètres du sol et sur la Mairie
2	Sur la bâtiment de la Police Municipale	Visualise la Place de la V° République	Environ 8 mètres du sol
3	Sur le Cinéma (bâtiment Ville)	Filme l'Esplanade Général de Gaulle et une partie de l'avenue Eugène et Marc Dulout	Environ 10 mètres du sol
4 et 5	Sous le auvent de la Gare (caméra type « dôme) – Demande autorisation faite à Bordeaux Métropole, propriétaire des lieux	Filme le auvent, ainsi que l'entrée et la sortie du souterrain	Environ 5 mètres du sol
6	Avenue Chaumet	Visualise l'entrée et la sortie du souterrain	Fixé sur un candélabre existant
MOBILES			
(IP / 5MPX / DOME PILOTABLE ZOOM*8)			
CAMERA	LIEU	OBJECTIF	HAUTEUR
7	Place de la Liberté	Visualise la dite place et une partie de la Place de la V° République	Fixé sur un candélabre existant à l'angle des commerces
8	Sur l'Hôtel de Ville	Visualise l'ensemble de la Place de la V° République, une partie de la Place de la Liberté et une partie de l'avenue Eugène et Marc Dulout	Entre 10 et 15 mètres du sol
9	Avenue Chaumet	Visualise tout le périmètre et ce à 360°	Fixé sur un candélabre existant

Envoyé en préfecture le 01/10/2015

Reçu en préfecture le 01/10/2015

Affiché le



ID : 033-213303183-20151001-DEL2015_274-DE

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20

CHARGES	Montant ¹⁰	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	94737	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	94737	74 - Subventions d'exploitation ¹¹	94737
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s) FOND FIPD	37895
61 - Services extérieurs	0	-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	0	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ¹²	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	56842
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64 - Charges de personnel	0	-	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	94737	TOTAL DES PRODUITS	94737
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	
TOTAL	94737	TOTAL	94737
<p>La subvention de.....37895€ représente40,00% du total des produits : (montant attribué/total des produits) x 100.</p>			

¹⁰ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹¹ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

¹² Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit *a minima* une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_275

Objet : Redevance d'occupation du domaine public

Madame Sylvie TRAUTMANN, Deuxième adjointe, présente le rapport suivant :

Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques dispose que nul ne peut occuper le domaine public sans titre l'y habilitant. L'occupation est temporaire et l'autorisation présente un caractère précaire et révocable.

Le règlement d'occupation du domaine public fait l'objet d'un arrêté du Maire. Il fixe les conditions générales des occupations et s'applique sur l'ensemble de la commune. Il s'adresse aux commerçants ou artisans sédentaires et non sédentaires, aux associations dans le cadre des vides greniers, aux entreprises ou aux particuliers qui réalisent des travaux nécessitant une occupation du domaine public. L'occupation du domaine public constitue un mode de jouissance exceptionnel qui confère à celui qui en est investi le droit de disposer du domaine public d'une manière privative et privilégiée, à la différence de la généralité des citoyens.

Par principe, toute occupation du domaine public d'une personne publique donne lieu au paiement d'une redevance payable d'avance et annuellement. Il convient donc de fixer le montant des redevances selon les types d'occupation du domaine public présentés dans le tableau ci-dessous. Elles s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2016.

Comme le permet le code général de la propriété des personnes publiques il est proposé l'exonération de redevance dans les cas suivants :

- occupation ou utilisation comme condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
- occupation ou utilisation qui contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même.
- occupation ou utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

Par ailleurs, le code général de la propriété des personnes publiques précise que

- en cas de retard dans le paiement de la redevance, les sommes restant dues sont majorées d'intérêts moratoires au taux légal.
- en cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ses clauses et conditions, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période à courir sera restituée au titulaire.

Chaque période commencée est due en intégralité et l'absence d'occupation effective du domaine public par le titulaire de l'autorisation d'occupation n'ouvre pas droit à remboursement de la redevance acquittée.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'un arrêté fixe les conditions générales des occupations privatives du domaine public, sans emprise, liées aux commerces fixes, mobiles ainsi qu'aux travaux, chantiers, animations, de façon à ce que les droits ouverts s'inscrivent dans le respect des principes de gestion et de préservation des espaces publics ainsi que des règles de sécurité publique et de circulation ;

Considérant que pour ces motifs, et dans le respect des lois garantissant la liberté du commerce, ainsi que pour la bonne gestion du domaine public, il convient de préciser les conditions d'occupation du domaine public et de déterminer notamment le montant de la redevance y afférente,

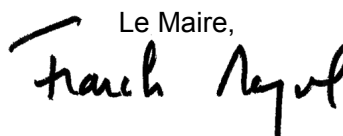
- approuve les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Nature de l'occupation	tarifs	mode de taxation
Terrasses	20 €	m ² /an
Étalages	30 €	m ² /an
Chevalets	120 €	unité/an
Autres équipements, si non compris sur une terrasse ou un étalage	30 €	unité/an
Commerces non sédentaires	100 € 30€ 30€	m ² /an m ² /an pour une journée d'occupation par semaine m ² /trimestre (un seul trimestre par an)
Ventes au déballage	2 €	ml/jour
Grues mobiles	27 €	unité/jour
Échafaudages	5 € 7 € 9 €	ml/semaine de la 1ère à la 4ème semaine de la 5ème à la 8ème semaine 9ème semaine et au-delà

Bennes, containers, baraques de chantiers, bureaux provisoires (hors chantiers clôturés)		
pour une durée inférieure à une semaine	5 €	unité/jour
pour une durée d'au moins une semaine	30€ 36€ 42€	unité/semaine : de la 1ère à la 4ème semaine de la 5ème à la 8ème semaine 9ème semaine et au-delà
Chantiers clôturés	6 € 8 € 10 €	m ² /semaine : de la 1ère à la 4ème semaine de la 5ème à la 8ème semaine 9ème semaine et au-delà
Cirques	50 €	unité/jour
Spectacles itinérants	20 €	unité/jour
Manèges	0,30 €	m ² /jour

- approuve l'exonération de redevance pour les occupations suivantes :
 - occupation ou utilisation comme condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous,
 - occupation ou utilisation qui contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même,
 - occupation ou utilisation par des associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.
- précise que pour toute première demande d'occupation pour un commerce sédentaire ou non sédentaire, la redevance sera calculée au prorata du temps restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- décide que toute occupation du domaine public sans titre fera l'objet d'une indemnisation versée par l'occupant à la Ville compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'une occupation régulière

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

 Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_276

Objet : Droits de place pour les manifestations organisées par la Direction de la Vie associative et des Événements

Madame Irène MONLUN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'animation de la vie locale, la commune de Pessac organise des événements.

Certaines manifestations accueillent des exposants professionnels et des commerçants, notamment lors du Printemps du Bourgailh, de la Fête du 14 juillet et des animations de Noël.

Leur activité n'entrant pas dans le cadre des ventes caractérisées dans le Règlement d'occupation du domaine public, il convient de définir et d'appliquer une tarification spécifique pour ce type d'occupations. Le mode de taxation retenu est le mètre linéaire.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 01/10/2015

Reçu en préfecture le 01/10/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-213303183-20151001-DEL2015_276-DE

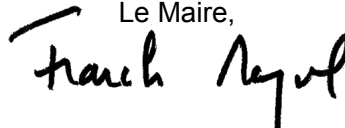
Considérant qu'il est nécessaire de fixer un droit de place à percevoir auprès des exposants présents dans les manifestations organisées par la direction de la Vie associative et des Événements,

- fixe le droit de place à 2 €/m linéaire,
- déclare que ce tarif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_277

Objet : Indemnisation du personnel vacataire encadrant les activités Jeunesse

Madame Stéphanie JUILLARD, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Lors de la rentrée scolaire de septembre 2015, l'organisation des rythmes scolaires a été adaptée pour tenir compte de l'évaluation faite au cours de cette première année de mise en œuvre.

L'un des ajustements proposé consiste à réserver la restauration scolaire du mercredi aux enfants fréquentant les accueils de loisirs sans hébergement tout en assurant la surveillance des autres enfants en attendant leurs parents jusqu'à 12h30.

Les enfants inscrits pour les activités des accueils de centre de loisirs seront encadrés par les animateurs dès 11h30 au lieu de 13h30 l'année dernière.

Compte tenu de l'évolution décrite ci-dessus, il est nécessaire d'actualiser les montants des vacations versées pour un mercredi après midi durant les semaines scolaires aux animateurs temporaires de la direction de la Jeunesse qui organise ces activités. Les vacations journalières sont quant à elles inchangées.

Par délibération du 10 juillet 2014, le Conseil Municipal avait arrêté le montant des indemnités pour chaque catégorie de vacataire. Chaque vacation est exprimée en pourcentage de la base de cotisation fixé par l'URSSAF.

L'actualisation suivante est proposée :

- Animateurs non diplômés :

Vacation journalière : 2,8 fois la base URSSAF par jour, soit 39,20€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2015)

Vacation mercredis scolaires : 2,1 fois la base URSSAF par jour, soit 29,40€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2015)

- Animateurs diplômés :

Vacation journalière : 3,75 fois la base URSSAF par jour, soit 52,50€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2015)

Vacation mercredis scolaires : 2,81 fois la base URSSAF par jour, soit 39,34€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2015)

- Directeurs adjoints :

Vacation journalière : 2,16 fois la base URSSAF des directeurs adjoints par jour, soit 71,13€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2015)

Vacation mercredis scolaires : 1,62 fois la base URSSAF des directeurs adjoints par jour, soit 53,35€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2015)

- Directeurs :

Vacation journalière : 1,63 fois la base URSSAF des directeurs par jour, soit 76,50€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2015)

Vacation mercredis scolaires : 1,22 fois la base URSSAF des directeurs par jour, soit 57,25€ brut (valeur au 1^{er} septembre 2015)

Ces vacances pourront être versées aux animateurs temporaires recrutés pour les accueils de loisirs sans hébergement, les activités de Pessac Animation, les camps, les classes découvertes et séjours de vacances.

Pour les animateurs temporaires assurant l'accompagnement des enfants lors des transports entre Pessac et Saint-Lary, les montants des vacances ci-dessus seront majorés de 50 %.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 11 octobre 1976 relatif aux cotisations de sécurité sociale dues pour l'emploi des personnes recrutées à titre temporaire et non bénévole pour assurer l'encadrement des mineurs dans les centres de vacances et de loisirs.

Considérant la nécessité d'adapter les montants des indemnités de vacances versées aux animateurs temporaires aux modalités de mise en œuvre des rythmes scolaires,

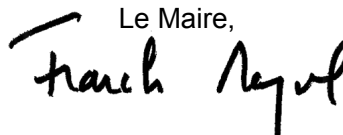
- approuve les montants précisés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2015.

- dit que les montants des indemnités de vacances seront revalorisés selon les bases forfaitaires de cotisation de l'URSSAF.

- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 012 du budget de la commune.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_278

Objet : Exercice 2015 - Répartition n°6 des crédits de subventions

Madame Irène MONLUN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Vu le premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vertu duquel « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Le Conseil Municipal procède à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Ne prend(nent) pas part au vote : Sylvie TRAUTMANN, Naji YAHMDI, Benoît GRANGE, Fatiha BOUAKKAOUI, Stéphanie JUILLARD

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 01/10/2015

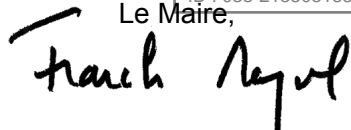
Reçu en préfecture le 01/10/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-213303183-20151001-DEL2015_278-DE

Le Maire,


Franck RAYNAL

I - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
20421 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – Biens mobiliers, matériel et études	18 750,00
<i>code fonctionnel 5202 : Développement Social et Urbain</i>	18 750,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour équipement de la nouvelle cuisine	18 750,00
TOTAL	18 750,00

II – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Imputation budgétaire et organisme bénéficiaire	Montant attribué
657341 – Subventions de fonctionnement versées aux communes membres du GFP	11 215,32
<i>code fonctionnel 524 : Autres services (interventions sociales)</i>	3 225,32
Commune de Mérignac pour dépenses de fonctionnement à l'aire de la Chaille	3 225,32
<i>code fonctionnel 70 : Services communs</i>	7 990,00
Commune de Mérignac pour le poste de chef de projet de l'étude du Burck	7 990,00
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	47 837,20
<i>code fonctionnel 330 : Animation culturelle</i>	1 500,00
USSAP pour médiation lors des Vibrations Urbaines 2015	1 500,00
<i>code fonctionnel 401 : Aides aux associations sportives</i>	26 100,00
<i>Subventions pour le fonctionnement des clubs :</i>	
UNSS Collège Noës	750,00
SPUC	12 000,00
USSAP pour label tir à l'arc	175,00
Football Club Pessac Alouette	10 000,00
ASCPA pour label badminton	175,00
<i>Manifestations particulières et sport de haut niveau :</i>	
Pessac Rugby pour tournoi à Galati	3 000,00
<i>code fonctionnel 4221 : Action socio-éducative</i>	700,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal pour séjour au Portugal	700,00
<i>code fonctionnel 5201 : C.L.S.P.D.</i>	3 950,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour projet séjour autonome des jeunes	1 000,00
Association La Châtaigneraie pour projet séjour autonome des jeunes	1 900,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal pour séjour au Portugal	900,00
USCP pour projet séjour autonome en Espagne	150,00

<i>code fonctionnel 5202 : Développement Social et Urbain</i>	2 860,00
Espace social et d'animation Alain Coudert pour projet séjour autonome des jeunes	500,00
Association sportive Châtaigneraie Futsal pour séjour au Portugal	1 000,00
USCP pour projet séjour autonome en Espagne	360,00
USCP pour projet jeunes espoirs	1 000,00
<i>code fonctionnel 820 : Services communs (aménagement urbain)</i>	12 500,00
A'URBA	12 500,00
<i>code fonctionnel 833 : Préservation du milieu naturel</i>	227,20
M. BIRAC Richard pour entretien arbre remarquable	227,20
TOTAL	59 052,52

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_279

**Objet : Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes -
Canton 1 de Pessac - année 2015**

Madame René LOPEZ, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Lors de l'adoption de son Budget Primitif 2015, le Département de la Gironde a défini les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Le montant de FDAEC attribué, cette année, à la commune de Pessac au titre du canton 1, s'élève à 84 204,00 €.

En accord avec M^{me} Edith MONCOUCUT et M. Pierre DUCOUT, Conseillers départementaux de Pessac 1, une proposition d'affectation de cette dotation a été arrêtée.

Pour la partie de la commune intégrée à ce canton, le coût prévisionnel des investissements retenus, inscrits au Budget Primitif de la Ville, s'élève ainsi à 784 781,72 € H.T. soit 941 738,06 € T.T.C.

Parmi ces investissements, les opérations les plus importantes, telles que les constructions ou les rénovations complètes, intègrent des critères de développement durable.

Le Conseil Municipal :

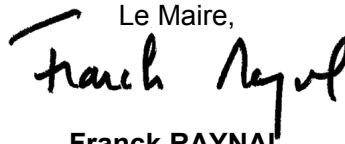
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve, pour la partie de la commune relevant du canton de Pessac 1, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau ci-joint,
- sollicite auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 84 204,00 € pour la réalisation de ces investissements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Propositions d'affectation de la dotation du FDAEC à Pessac – Année 2015

CANTON DE PESSAC 1

	Coût de l'opération
ECOLES MATERNELLES	
Alouette – Etanchéité et menuiseries	230 000,00
Joliot-Curie – Menuiseries	35 000,00
Saint-Exupéry – Menuiseries	200 000,00
ECOLES ELEMENTAIRES	
Magonty – Rénovation locaux, toiture et étanchéité	44 000,00
GROUPES SCOLAIRES	
Toctoucau – Remplacement couverture	27 000,00
EQUIPEMENTS DIVERS BATIMENTS/SITES	
Maison municipale Cap de Bos – Extension porche, isolation, menuiseries	75 000,00
EQUIPEMENTS SPORTIFS	
Hall du Haut-Livrac – Etanchéité Tranche 1	180 000,00
TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	
Mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière	150 738,06
TOTAL TTC	941 738,06
soit HT	784 781,72

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_280

**Objet : Répartition du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes -
Canton 2 de Pessac - année 2015**

Madame René LOPEZ, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Lors de l'adoption de son Budget Primitif 2015, le Département de la Gironde a défini les modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC).

Le montant de FDAEC attribué, cette année, à la commune de Pessac au titre du canton 2, s'élève à 90 291,00 €.

En accord avec M^{me} Laure CURVALE et M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Conseillers départementaux de Pessac 2, une proposition d'affectation de cette dotation a été arrêtée.

Pour la partie de la commune intégrée à ce canton, le coût prévisionnel des investissements retenus, inscrits au Budget Primitif de la Ville, s'élève ainsi à 673 788,52 € H.T. soit 808 546,22 € T.T.C.

Parmi ces investissements, les opérations les plus importantes, telles que les constructions ou les rénovations complètes, intègrent des critères de développement durable.

Le Conseil Municipal :

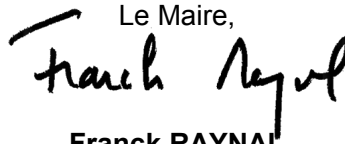
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve, pour la partie de la commune relevant du canton de Pessac 2, l'affectation de la dotation du FDAEC aux opérations inscrites dans le tableau ci-joint,
- sollicite auprès du Département, au titre de ce même canton, le versement d'une subvention de 90 291,00 € pour la réalisation de ces investissements,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Propositions d'affectation de la dotation du FDAEC à Pessac – Année 2015

CANTON DE PESSAC 2

Coût de l'opération

GROUPES SCOLAIRES

E. Herriot – Accessibilité, réalisation cheminements 30 000,00

EQUIPEMENTS DIVERS BATIMENTS/SITES

Maison du combattant – Rénovation complète et accessibilité 175 000,00

Médiathèque J. Ellul – Remplacement éclairages 70 000,00

Crèche Calune – Local poussettes 24 000,00

Place Henri Goulinat – Création d'espaces de jeu 30 000,00

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Tennis de Camponac – Rénovation 420 000,00

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mise en oeuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière 59 546,22

TOTAL TTC

808 546,22

soit HT

673 788,52

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_281

Objet : Mise à disposition de mobiliers urbains et prestations de services - Attribution du marché

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Une consultation a été lancée, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions des articles 33 3°al, et 57 à 59 du code des marchés publics, le 19 mai 2015.

Il s'agit d'un marché public pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance de mobiliers urbains destinés à l'information et à la communication municipale, ainsi que la fourniture et la mise en place d'affiches sur les équipements de mobiliers urbains concernés aux frais du titulaire du marché, en contrepartie de l'autorisation d'exploiter, à titre exclusif, certains supports à des fins publicitaires sur le domaine public du territoire de la Ville de Pessac.

Les types d'équipement neufs sont les suivants :

- Mobiliers d'information et publicité 2 m² : 70 unités, chaque mobilier comporte 2 faces, une consacrée à l'information municipale et l'autre consacrée à l'affichage publicitaire
- Dispositifs d'information électronique : 4 unités,

- Colonne d'affichage culturel : 1 unité.

Les services sont rendus gratuitement à la Ville de Pessac, la rémunération du titulaire étant assurée par l'exploitation commerciale de 50 % des surfaces des mobiliers de 2 m² d'information et de publicité.

Le délai d'exécution des prestations est de 11 ans à compter de la date de notification du marché.

La commission d'appel d'offres, en sa séance du 17 septembre 2015 a procédé à l'agrément des candidatures, au jugement des offres et à l'attribution du marché.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 33 3^oal, et 57 à 59,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2015,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec la société CLEAR CHANNEL demeurant 4 place des ailes – 92641 Boulogne Billancourt.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_282

Objet : Contrat d'assurance SMACL "Responsabilités communales" - avenant n°3

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Par marché n°11088B en date du 12 décembre 2011, la Ville de Pessac a souscrit un contrat « Responsabilités Communales » avec échéance au 31 décembre 2016 auprès de la SMACL – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT Cedex 9.

L'article 5 du présent contrat stipule que la tarification de la cotisation annuelle est déterminée par le montant de la masse salariale brute versée par la commune hors charges patronales de toutes les catégories de personnel et que la régularisation de ladite cotisation s'effectue après déduction de la cotisation provisionnelle émise à l'échéance du contrat.

Compte tenu des salaires versés en 2014 ainsi que de la nature et de la composition de l'assiette de prime, la cotisation définitive pour 2014 s'établit à 20 884,68 € TTC.
La cotisation provisionnelle émise à l'échéance 2014 s'élevant à 19 682,18 € TTC, la différence due par la commune au titre de la régularisation 2014 est de 1 202,50 € TTC, faisant l'objet de l'avenant n°3 joint.

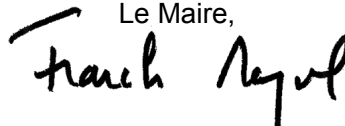
Le Conseil Municipal :

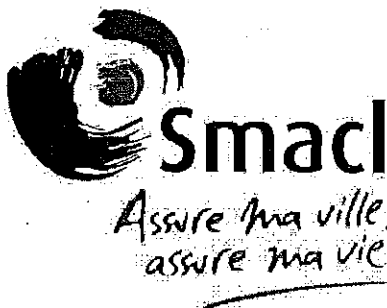
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2011-476 du 10 novembre 2011,
Vu le projet d'avenant n°3 au contrat « Responsabilités communales » passé avec la
SMACL,

- approuve les dispositions telles que présentées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 fixant le montant de la régularisation 2014,
- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,


Franck RAYNAL



VILLE DE PESSAC
 PLACE DE LA 5EME REPUBLIQUE
 BP 40096
 33604 PESSAC CEDEX

Indice en vigueur: 925,00 Marché: 0200-616 N°: 089947/T N° Police: R.C.0003

AVENANT NUMERO 0003

DOMMAGES CAUSES A AUTRUI - DEFENSE ET RECOURS

D'un commun accord entre les parties, et sans qu'il soit autrement dérogé aux clauses et conditions du contrat auquel il est annexé, le présent avenant entérine les dispositions précisées ci-après.

Les cotisations au comptant et à terme sont définies au tableau ci-joint.

CLAUSES GENERALES

CP.002 : REVISION DE LA COTISATION DE L'ANNEE 2014 :

Conformément aux dispositions du contrat, le présent avenant a pour objet la révision de la cotisation afférente aux garanties "Responsabilités/ Défense Recours".

- Cotisation Provisionnelle émise à l'échéance 2014 :	18 057.04 E HT
	19 682.18 E TTC
- Cotisation Définitive pour l'année 2014 :	19 160.25 E HT
Montant des Salaires Bruts Versés en 2014	20 884.68 E TTC
(23 950 319.50 Euros x 0.08%)	
- COTISATION A PERCEVOIR AU TITRE DE L'AVENANT	: 1 103.21 E HT
Soit	: 1 202.50 E TTC

NATC-3010

SMACL Assurances
 smacl.fr

141, avenue Salvador-Allende
 CS-20000
 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : +33 (0)5 49 37 56 56
 Fax : +33 (0)5 49 73 47 20



Niort, le

Pour la Personne Morale,

Le Maire

Frank Raynal



FRANCK RAYNAL



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_283

Objet : Marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux - avenant n°8 au marché n°07059

Monsieur Eric MARTIN, Premier adjoint, présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 5 juillet 2007, le Conseil Municipal a approuvé l'attribution du marché de gestion énergétique, de maintenance et de rénovation des installations thermiques des bâtiments communaux à la société COFELY.

L'évolution du patrimoine dans le cadre de l'exécution du budget (construction, restructuration, démolitions et acquisitions) et les nouvelles conventions signées par la Ville, impliquent des adaptations du contrat, matérialisées par les avenants n°1 à 7 approuvés successivement en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014.

Afin de prendre en compte les modifications de l'année 2015, le contrat de maintenance est modifié par l'avenant n°8 comme suit :

- Évolution du périmètre P1 et adaptation des objectifs de consommation suite à la négociation annuelle (baisse de 4,6 %). La diminution des consommations est principalement due aux travaux de rénovation énergétique (isolation, mise en place de vitrages performants et de chaudières à condensation). L'ensemble de ces actions s'inscrit

dans la démarche d'élaboration d'une stratégie énergétique de type facteur 4, conforme aux objectifs européens de maîtrise de l'énergie, et vise à réduire d'au moins 20 % nos consommations énergétiques d'ici 2020.

- Évolution du périmètre P2 correspondant à la surveillance, la conduite, la maintenance l'entretien et le dépannage des équipements.
- Évolution du périmètre P3 correspondant aux remplacement et aux grosses réparations de matériels.

Les nouvelles redevances annuelles s'établissant de la façon suivante pour l'année 2015 :

- P1 (combustible) : 470 649,06 € TTC
- P2 (entretien exploitation) : 251 400,00 € TTC
- P3 (garantie totale) : 94 407,60 € TTC

Il convient donc de conclure un avenant n°8 au marché n°07059 dont le titulaire est la société COFELY, selon les conditions ci-dessous :

	Marché de base inclus avenant n°7 TTC	Avenant n°8 fixant les redevances au titre de l'année 2015 TTC
P1	491 017,09 €	470 649,06 €
P2	250 796,40 €	251 220,00 €
P3	94 203,60 €	94 407,60 €
TOTAL P1+P2+P3	836 017,09 €	816 276,66 €

Le Groupe Travail Marchés, réuni le 27 août 2015, a émis un avis favorable à ces adaptations.

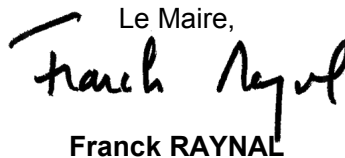
Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Groupe de Travail Marchés du 27 août 2015,

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 au marché n°07059 conclu avec la société COFELY,
- déclare que les crédits seront prélevés aux chapitres 011 et 23 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_284

**Objet : Contrat de Co-développement entre Bordeaux Métropole et la Ville de Pessac
- années 2015/2017**

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Le développement rapide de l'agglomération bordelaise, l'apport important de population dû à sa forte attractivité et les enjeux qui en dépendent, ont conduit Bordeaux Métropole à proposer aux communes membres de coordonner leurs efforts, pour construire l'agglomération bordelaise de demain.

Deux premiers contrats ont été établis pour les périodes 2009/2011 et 2012/2014.

Un nouveau contrat a été élaboré pendant l'année 2014. Il est construit sur la base du projet métropolitaine et du projet de développement de la ville.

Celui-ci donne une nouvelle ambition partagée entre la Commune de Pessac et Bordeaux Métropole pour un développement dynamique et équilibré du territoire.

65 projets ont été retenus parmi lesquels :

- La construction du complexe sportif de Bellegrave,
- L'extension et l'aménagement de la Forêt du Bourgailh,
- Le développement de la zone d'activités de Bersol,

- Le développement du Campus universitaire,
- Le développement des transports à l'ouest de l'agglomération,
- Le soutien à la culture,
- La finalisation du Centre Ville
- L'aménagement du secteur du Pontet,
- L'aménagement de l'Alouette,
- Les travaux contre les inondations.

Ce contrat permettra de renforcer la position de Pessac et de lui faire jouer pleinement son rôle dans le développement de l'agglomération.

Il formalise des engagements communs de transformation de la commune et de l'agglomération et donne une visibilité renforcée à notre action.

Ce contrat de co-développement, approuvé par Bordeaux Métropole lors de son conseil du 26 juin 2015, sera signé pour trois ans 2015/2017. Il fera l'objet d'un bilan annuel et sera renégocié pour la période triennale suivante 2018/2020.

Des avenants sont prévus pour compléter des projets non encore totalement bouclés.

Le Conseil Municipal :


Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve le contrat de co-développement 2015/2017 joint à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que les avenants qui pourraient intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL



Contrat de co-développement

2015-2017

Sommaire

Préambule.....	3
Article 1 : Objet du contrat.....	5
Article 2 : La structuration des contrats.....	5
Article 3 : Durée du contrat.....	5
Article 4 : Les objectifs de Bordeaux Métropole.....	6
Article 5 : Les perspectives de développement de Pessac.....	7
Article 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat.....	16
Article 7 : Déclinaison opérationnelle 2015-2017.....	19
Annexes.....	25
Annexe 1 : Tableau récapitulatif des actions par niveau d'enjeu	
Annexe 2 : Fiches action	

Préambule

Le 1^{er} janvier 2015, la Communauté urbaine de Bordeaux est devenue Bordeaux Métropole telle que définie dans la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM » du 27 janvier 2014.

Enrichie de nouvelles compétences en matière de développement économique, de contribution à la transformation énergétique, de politique de la ville, de lutte contre les inondations, la Métropole dispose de leviers supplémentaires pour atteindre l'objectif fixé de : « **devenir métropole de référence à l'échelle européenne, capable de concilier performance économique et exigence environnementale, rayonnement et proximité, urbanité et haute qualité de vie** ».

Pour répondre à cette ambition collective, le projet de mandature 2014-2020 a été formalisé et présenté en Conseil communautaire du 19 décembre 2014, exposant les grandes orientations stratégiques de la Métropole. N'étant pas un document figé, il fera l'objet d'une remise à jour annuelle au moment du débat d'orientation budgétaire, au regard de l'avancement des projets et au fur et à mesure de l'avancée du processus de métropolisation et mutualisation.

Ainsi, accompagner l'évolution de la métropole, dans un contexte de réelles contraintes financières et d'évolution des attentes des usagers, exige plus que jamais une gestion innovante et rigoureuse des ressources pour une action publique efficace. Cela passe notamment par la mise en commun des moyens humains et matériels de la métropole et des communes.

Le schéma de mutualisation mais aussi la démarche de territorialisation a cette vocation d'organiser au mieux les services rendus à l'utilisateur, tout en optimisant les dépenses et en trouvant les marges de manœuvre nécessaires au financement des priorités du mandat.

La métropole est donc engagée dans un processus global et cohérent qui recouvre à la fois les transferts de compétences prévus par la loi, la mutualisation de services entre les villes et la métropole, une plus large territorialisation de l'action publique et un mode de fonctionnement plus efficient.

Cette troisième génération de contrat de co-développement 2015-2017 a été élaborée dans cet esprit métropolitain, d'échange et de concertation responsable :

- Un esprit de « modération budgétaire » : les priorités ont été clairement définies afin de se concentrer sur les projets d'investissement indispensables à l'attractivité du territoire et aux attentes des habitants en termes d'emploi, de mobilité, de logement et de cadre de vie ;
- Un esprit de « solidarité et d'équité entre les communes membres » : les politiques métropolitaines ont été déclinées selon les mêmes principes sur l'ensemble du territoire. Les actions intercommunales, favorisant la synergie de deux ou plusieurs communes autour d'un même projet ont été privilégiées ;
- Un esprit de « respect de l'identité et de la légitimité des communes » avec la prise en compte des contextes spécifiques de chaque territoire et la mise en place de modes de coopération efficaces.

Ainsi, les contrats de co-développement apparaissent comme l'un des premiers modes opératoires de la mise en œuvre des objectifs métropolitains sur le territoire et confirment leur rôle structurant dans les relations de Bordeaux Métropole avec ses communes membres.

Outils opérationnels et prospectifs, les contrats de co-développement jouent un rôle central dans le développement d'un territoire harmonisé en marche vers « **la métropole européenne à haute qualité de vie** », et au sein desquels les énergies de chacun convergent.

Entre

Bordeaux Métropole, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Président, dûment habilité par délibération du Conseil métropolitain n° 2015/0332 en date du 26 juin 2015,

Et

La commune de Pessac, représentée par Monsieur Franck Raynal, son Maire, dûment habilité par délibération du Conseil municipal n° XXX / en date du 20 ,

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de préciser les objectifs partagés par Bordeaux Métropole et la commune, sur le territoire de la commune, et de garantir la convergence des actions métropolitaines et communales.

Il vise à accompagner et cadrer les relations entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac, sur la base d'un partenariat négocié et des engagements réciproques.

Article 2 : La structuration des contrats

Afin de préserver la souplesse et la cohérence des contrats de co-développement, mais aussi maintenir leur exhaustivité, les contrats de co-développement 2015-2017 sont structurés en 3 niveaux d'enjeu. Ainsi chaque fiche action est rattachée à un de ces 3 niveaux d'enjeu.

Enjeu métropolitain

- Actions ayant un rayonnement sur l'ensemble du territoire de la métropole et hors métropole.
- Projets définis comme métropolitains.
- Actions découlant des accords cadres (convention avec les partenaires).

Enjeu intercommunal

- Actions se déclinant sur le territoire de plusieurs communes.
- Actions impliquant une continuité dans la mise en œuvre des politiques métropolitaines sur le territoire de plusieurs communes.

Enjeu communal

- Actions se déclinant uniquement sur le territoire de la commune.

Article 3 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans pour la période de 2015 à 2017.

Article 4 : Les objectifs de Bordeaux Métropole

Pour répondre à l'ambition d'attractivité, de rayonnement et de qualité de vie de la métropole bordelaise, le contrat de co-développement 2015-2017, répond, de manière pragmatique et opérationnelle, aux cinq objectifs majeurs du projet de mandature 2014-2020 :

Affirmer et conforter le dynamisme économique du territoire au service de l'emploi

Dans un contexte de concurrence territoriale accrue, la métropole œuvre à mettre en place les conditions nécessaires au développement économique de son territoire. Renforcer l'attractivité du territoire ou encore valoriser la création d'emploi, sont autant de priorités affirmées par la métropole.

Ainsi, cet objectif vise à :

- faire de Bordeaux Métropole une destination incontournable ;
- miser sur l'excellence du campus ;
- intensifier la promotion et prospection ;
- soutenir et valoriser les locomotives économiques du territoire ;
- savoir accueillir les emplois de demain ;
- accompagner les entreprises dans toutes les étapes de leur développement.

Organiser un modèle de mobilité « intelligente »

Face à la constante augmentation des flux de déplacement au sein du territoire métropolitain, il apparaît primordial pour la métropole de faciliter les conditions de déplacement pour accompagner son développement et faciliter la vie de ses habitants.

Cet objectif vise ainsi à promouvoir une offre de transport performante, et se traduit par :

- conforter le réseau de transport en commun ;
- adapter le réseau routier aux dynamiques métropolitaines ;
- améliorer l'efficacité du réseau de transports en commun ;
- articuler les réseaux de transport à une échelle pertinente ;
- promouvoir un « mix mobilité » ;
- valoriser les innovations au service de la mobilité.

Proposer des logements accessibles et de qualité

Bien que le territoire girondin attire de plus en plus d'habitants, la métropole bordelaise ne bénéficie que partiellement de cette dynamique démographique. Le parc de logement métropolitain semble insuffisant et

ne correspond plus aux attentes des nouveaux arrivants ; en résulte un étalement urbain et la mise à l'écart des populations les plus fragiles.

Face à ce constat, des outils opérationnels sont mis en place pour :

- construire plus, construire mieux ;
- améliorer l'offre et les solutions de logements ;
- accroître la maîtrise foncière ;
- faire place à la nature ;
- aménager des espaces publics « à vivre ».

Veiller à la qualité de vie des habitants comme à la préservation de l'environnement

Engagée dans une démarche « Haute Qualité de Vie », la métropole bordelaise est soucieuse de promouvoir un développement urbain « plus durable, plus respectueux de l'environnement, plus attentif au bien-être de ses habitants ».

Cela passe notamment par :

- intensifier notre action en faveur de la rénovation énergétique du bâti ;
- développer les énergies renouvelables par la création de réseaux de chaleur majeurs ;
- promouvoir la technologie au service de la maîtrise des consommations ;
- préserver la biodiversité, valoriser les richesses naturelles et agricoles ;
- développer des services urbains respectueux de l'environnement ;
- prévenir les risques ;
- assurer la santé et le bien-être des citoyens.

Mettre en œuvre une action publique plus efficiente

Dans un contexte de forte contrainte financière, développer le territoire tout en assurant un service public de qualité est un défi majeur pour la métropole. Pour répondre à ces enjeux, le projet de mandature de la Métropole prévoit de :

- prioriser, arbitrer pour économiser ;
- innover, négocier pour dégager de nouvelles recettes ;
- mutualiser ;
- agir au bon niveau ;
- dialoguer avec les publics

Article 5 : Les perspectives de développement de Pessac

L'un des enjeux de la contractualisation entre Bordeaux Métropole et les communes est de mettre en cohérence les objectifs de développement de la métropole avec le projet de territoire de la commune.

Diagnostic partagé - Etat des lieux

Identité générale

Pessac est une commune très étendue d'est en ouest d'une superficie de 38,82 km². Elle s'est développée de part et d'autre de la rocade, et possède des limites communes avec Mérignac, Talence, Bordeaux, Gradignan et hors métropole avec Canéjan, Cestas, St Jean d'Illac.

Il s'agit de la troisième ville de l'agglomération après Bordeaux et Mérignac. Elle compte 58 977 habitants au dernier recensement de 2010. Elle participe au dynamisme et à l'animation de la métropole par l'accueil de grands équipements (établissements hospitaliers, campus universitaire), des manifestations culturelles, et la vie de ses multiples quartiers.

La commune offre une diversité de situations urbaines et de paysages. Elle est marquée par la présence de grands vignobles sur son territoire tels que Haut Brion et Pape Clément. Deux secteurs d'urbanisation résidentielle sont situés de part et d'autre de la rocade.

Ces secteurs sont constitués d'un tissu d'habitat hétérogène, plus resserré et dense à proximité du centre ville, avec quelques grands ensembles au sud. Un ensemble d'espaces naturels agricoles et des paysages de forêt de landes bordent l'ouest de la commune, participant à la ceinture verte de l'agglomération.

Certains quartiers un peu excentrés tels que Compostelle ou Toctoucau se situent respectivement en continuité avec les communes voisines, Talence et Cestas. Par sa coupure physique du reste de la ville par le campus, les tropismes du quartier de Compostelle vont plutôt sur Talence et Gradignan.

Déplacements

Pessac est une commune riche en infrastructures de transports.

Ainsi, la ligne ferroviaire Bordeaux-Arcachon-Dax-Bayonne-Irun traverse la ville dans sa longueur jusqu'à sa limite avec Cestas, ce qui crée une coupure urbaine, mais constitue a contrario un véritable atout en termes de desserte ; Pessac comptant 2 gares, l'une au centre ville, l'autre à l'Alouette.

Plusieurs lignes structurantes du réseau TBC couvrent également la commune, en particulier la ligne B du tram. Cette ligne relie en effet le centre ville de Pessac au centre de Bordeaux via le domaine universitaire créant ainsi un pôle intermodal d'envergure en gare de Pessac centre. De plus, l'extension de la ligne jusqu'à Alouette via Arago et Cap Métiers, actuellement en cours de réalisation, facilitera d'une part les déplacements et d'autre part créera un autre pôle intermodal en gare de l'Alouette.

La rocade permet également une desserte locale de qualité, bien qu'elle constitue, au même titre que la ligne ferroviaire, des ruptures et nuisances pour les tissus urbains environnants.

Ces ruptures, ajoutées aux nombreuses discontinuités d'itinéraires, sont notamment un facteur explicatif de l'utilisation peu importante du vélo au regard du fort potentiel. Toutefois, deux itinéraires structurants desservent la commune de Pessac :

- **Axe av. du Docteur Schweitzer / tronçon longeant la Rocade / rue de la Métropole** : piste cyclable entre le centre-ville de Bordeaux et la gare de Pessac desservant un grand nombre d'équipements générateurs de déplacements structurants (campus, collège Gerard Philippe, établissements hospitaliers tels que l'hôpital Xavier Arnoz ou la clinique Saint Martin, collège François Mitterrand)

- **Avenue Roger Cohé** : segment d'une piste cyclable reliant le nord de Pessac à Mérignac et se connectant à d'autres itinéraires structurants vers Bordeaux, Martignas et Eysines, sans continuité vers le sud, notamment vers l'autre itinéraire structurant de Pessac.

Une piste cyclable est également aménagée sur l'axe av. du Général Leclerc / av. Pasteur, anciennement nommée route d'Arcachon, mais elle présente une importante discontinuité (2,5 km) au niveau du centre-ville, ne permettant pas des liaisons vers l'itinéraire sur l'av. Jean Jaurès à l'est de la commune, et donc vers Bordeaux.

D'autres itinéraires importants à l'échelle communale, reliant les différents quartiers et constituant un réseau secondaire d'envergure, sont également aménagés.

Un plan vélo est en cours de mise en œuvre. Il prévoit notamment des liaisons renforcées vers Bordeaux et le Campus.

S'agissant de la marche, sa part à Pessac est plus faible que la moyenne de Bordeaux Métropole, y compris la métropole hors Bordeaux.

Ce point s'explique notamment par les caractéristiques urbaines de la commune -faible densité, plusieurs centralités, etc.-mais cela masque probablement des différences marquées entre les quartiers à mesure que l'on s'éloigne de Bordeaux, en particulier au-delà de la rocade et de la gare de l'Alouette.

A noter la réflexion menée par la Ville avec les habitants («Pessac en marche»), pour favoriser le rabattement sur le tramway pour les piétons et étudier les liaisons campus – centre-ville et plus largement conforter les usages et les liaisons inter quartier.

Équipements et services

De nombreux équipements offrent des services à l'ensemble de l'agglomération :

- pour les loisirs et le cadre de vie : le zoo de Pessac, le golf de Pessac, le stade nautique, la coulée verte du SCOT, le Parc du Bourgailh et le cinéma ;
- pour l'enseignement et la santé : le campus universitaire, le CHU avec les sites du Haut Lévêque et Xavier Arnoz. Ces trois sites constituent des pôles importants de développement et de recherche ;
- pour l'économie : le parc d'activités Bersol, un tissu commercial très présent dans les quartiers et le centre ville, un bassin d'emplois important, le vignoble (notamment Haut Brion et Pape Clément).

Population et logements

Pessac présente une forte prédominance des 20-24 ans au sein de sa population, du fait que la plupart des résidences du CROUS se situent sur son territoire communal.

Elle fait donc partie des communes ayant la part la plus élevée de ménages composés d'une seule personne (35,6 %). Toutefois, elle est, parmi les communes les plus urbaines, celle ayant la plus forte taille des ménages (hors rive droite).

Pessac est également marquée par une forte proportion de jeunes enfants scolarisés en maternelle et élémentaire (plus de 5 000 enfants de la petite section au CM2).

Il est à noter que 14,5 % des ménages ne sont pas motorisés ce qui représente plus de 3 600 ménages.

Les indicateurs de richesse sont assez favorables, avec un revenu médian dans le milieu du tableau, supérieur à la moyenne de Bordeaux Métropole et une surreprésentation des ménages déclarant plus de 2 000 € par mois (64 % contre 59 % dans la métropole).

Il est à noter une surreprésentation des locataires du parc privé sur le parc de logements de Pessac. Le parc a été pour moitié construit entre 1949 et 1974, et est constitué de logements de moyenne et grande taille.

On observe une partition forte du parc : les propriétaires résident à 89 % dans des logements individuels et à plus de 50 % dans des logements d'au moins 5 pièces, tandis que les locataires sont à 76 % dans des logements collectifs et à 14 % seulement dans des logements d'au moins 5 pièces.

La commune a connu une forte dynamique de construction lors des dernières années, avec un effort de densification, dans un contexte de faible densité moyenne.

Environnement et espaces naturels

Malgré sa population importante Pessac a su conserver des espaces naturels étendus :

- Toctoucau et Magonty (à l'extrême sud-ouest de la commune, secteur du Bois des sources du Peugue et au-delà en limite de Saint-Jean d'Ilac et de Cestas) des espaces les plus vastes (600 ha), avec une alternance de séquences paysagères ouvertes de prairies et de parcelles sylvicoles fermées (boisements possédant un intérêt écologique fort pour la faune) ;
- La vallée du Peugue assure une continuité paysagère dans la ville en reliant les grands espaces naturels de la coulée verte de Mérignac/Pessac ;
- Le secteur du Bourgailh, élément fondamental de la coulée verte protégée par le Schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise (valant SCOT) approuvé en 2000 ;
- Le quartier de Bacalan (au sud de la voie ferrée vers Arcachon) a fait l'objet d'un développement urbain diffus tout en conservant des espaces libres importants dont certains remarquables par leur qualité paysagère et agricole (vignes classées AOC, prairie et zone humide) ;
- Des vignobles prestigieux, présents notamment dans la zone dense, marquent fortement le paysage urbain.

Forces et faiblesses

Niveau métropolitain	
Forces	Faiblesses
<p>Des équipements à fort rayonnement Le développement d'activités de pointe s'organise autour d'équipements tels que le campus et le CHU.</p> <p>Une desserte privilégiée des lignes structurantes du réseau TBC dont la ligne de tram B.</p> <p>La présence de vignobles prestigieux (Pape Clément/Haut Brion)</p>	<p>Des coupures urbaines Les vignes peuvent également être vu comme une « coupure » dans la ville, d'autant plus qu'elles sont sanctuarisées, et limitent ainsi le franchissement de certains espaces.</p>

Économie / emplois

Pessac compte 30 463 emplois (RP 2010).

Le parc d'activité de Bersol s'étend sur une superficie de 200 ha et se prolonge sur les communes de Gradignan et Canéjan.

Il s'agit d'un espace en pleine mutation et restant à recomposer (axes majeurs, couloirs bus, sécurisation piétonne et cycliste). A noter que l'arrivée du tramway à Cap Métiers va améliorer sa desserte en transports en commun.

La zone d'activité du Bioparc est aujourd'hui aménagée et viabilisée. A destination des secteurs des technologies de la santé et de la biotechnologie, cette zone connaît un démarrage plus lent que les prévisions ne le laissaient espérer.

Les commerces de proximité sont très présents sur Pessac. Pas uniquement dans le centre ville, ils se situent également le long de l'ex route d'Arcachon – véritable artère commerciale – et au sein des quartiers (Echoppes, Cap de Bos, Saige, Magonty...).

L'identité de Pessac s'est également forgée autour des vignes et des vignobles dont les plus réputés Haut Brion et Pape Clément.

De plus, la santé est au cœur du développement de la commune (les futurs transferts sur le site d'Arnozan devraient en faire un pôle prochainement plus important que celui de Pellegrin).

Niveau intercommunal

Forces	Faiblesses
<p>Des liens étroits avec Mérignac Les deux villes se sont groupées pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Chaille. Elles partagent également une réflexion sur la coulée verte située en limite des deux communes et qui englobe le secteur du Bourgailh.</p> <p>Une liaison paysagère forte : le nord de la ville profite de la présence d'une coulée verte à cheval sur Mérignac, une des rares liaisons entre les grands espaces ruraux, périurbains et le cœur d'agglomération.</p> <p>Une zone d'activités de rayonnement important La commune de Pessac accueille sur son territoire la ZA de Bersol offrant, différents services à l'ensemble de l'agglomération.</p> <p>Une technologie de pointe en ce qui concerne l'optique et un centre de recherche important dans l'enceinte du Campus.</p>	<p>Difficultés de mutualisation Pas de vision commune étudiée avec Gradignan et Talence à ce jour sur l'implantation et la production de logements étudiants et plus globalement sur le mode d'urbanisme à impulser.</p> <p>Une structure économique vieillissante</p>

Niveau communal

Forces	Faiblesses
<p>Une qualité de vie préservée L'importance des espaces verts, leur qualité et leur diversité offrent un cadre de vie recherché par les habitants. Les vignes et la forêt participent également au paysage. Un patrimoine bâti et paysager à préserver.</p> <p>Une desserte privilégiée par les infrastructures Pessac accueille le 2^e pôle intermodal de la région autour de sa gare, réunissant une offre variée en termes de déplacements. La voie ferrée et la rocade représentent un atout en termes de desserte (la gare de Pessac centre reliant la gare Saint Jean en moins de 10 minutes).</p> <p>Une image à fort rayonnement : le cinéma Jean Eustache avec une programmation d'art et d'essais qui attire des habitants d'autres communes.</p> <p>Une urbanisation novatrice Pessac a été de longue date le lieu d'expérimentation d'un urbanisme novateur, constituant un patrimoine urbain, historique et social remarquable à préserver : Cité des Castors, Cité Frugès-Le Corbusier, Quartiers du Casino et des Musiciens, ensembles collectifs de la Châtaigneraie-Arago, tours de Saige Formanoir...</p> <p>Un axe social développé D'importants sites d'habitat social sont recensés sur le territoire au travers de quartiers à la réelle identité, notamment les trois grands ensembles Saige, Arago et Macédo Haut Livrac. La commune compte actuellement 29,5 % de logements sociaux.</p>	<p>Des coupures urbaines et des nuisances sonores La voie ferrée traverse le cœur de ville et génère par le passage de trains des nuisances sonores. De plus, elle représente une rupture des cheminements. Au même titre la rocade engendre des nuisances à la fois physiques et sonores.</p> <p>Accessibilité limitée de certains quartiers extra rocade.</p> <p>Coût du foncier important.</p>

Bilan des réalisations

- La création d'une **ligne de tramway** reliant le centre de Pessac au centre de Bordeaux en desservant le campus universitaire, accompagnée de l'organisation d'un pôle intermodal au centre ville.
- Extension en cours de la **ligne de tramway** jusqu'à Alouette via Arago et Cap Métiers.
- La mise en œuvre d'une **Zone d'Aménagement Concerté visant à requalifier le centre ville** pour lui permettre de remplir pleinement son rôle de pôle d'agglomération.
- L'achèvement de la **ZAC Bellegrave**.
- Le réaménagement en cours **du bourg de Toctoucau** et requalification de **l'avenue du Maréchal De Lattre De Tassigny**.
- La finalisation de l'étude pré opérationnelle d'urbanisation et la proposition d'outils opérationnels (ZAC, autre) pour le secteur **de Chappement Lucildo**.
- La mise en œuvre d'un programme d'aménagement d'ensemble pour **l'éco-quartier du Pontet**.
- La réalisation de travaux de voirie sur des axes d'Intérêt Communautaire.
- Création de l'itinéraire doux partiel Pessac / Talence / Bordeaux.
- Amélioration de la desserte du domaine universitaire (avenue Robert Escarpit notamment) sur l'enveloppe travaux concomitants ;
- Requalification de la route d'Arcachon (avenue du Gal Leclerc, avenue Pasteur, place du Monteil et avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny).
- Création du giratoire Marcade / Nancel Pénard / Poujeau.
- Travaux concomitants à l'arrivée du tramway (Bougnard, Sardine).
- l'aménagement paysager de l'ancienne décharge du Bourgailh ;
- L'amélioration des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales.
- La réflexion sur la conservation et la valorisation de la Cité Frugès.
- L'enclenchement d'une réflexion globale sur Saige (domanialité et centre commercial).
- La préservation et mise en valeur de la coulée verte de Mérignac – Pessac.
- La mise en œuvre de la démarche 50 000logements via l'identification d'ilots tests (Pin Vert, Pontet, Cap Métiers, Alouette).
- La réalisation de la charte paysagère dans les 17 quartiers de Pessac (complément du support de communication réalisé en 2006).
- La réalisation de la zone d'activité du Bioparc.

Enjeux partagés et sites prioritaires

Les grandes orientations partagées

Trois niveaux d'enjeu : métropolitain, intercommunal, communal.

Niveau métropolitain

Enjeux	Sites prioritaires
<ul style="list-style-type: none">• Enjeux concernant la qualité du cadre de vie, l'offre d'emploi et le développement de partenariats entre recherches, formations et entreprises. Il est nécessaire d'adapter les formations aux besoins des entreprises locales tout comme il faut soutenir la créativité et les activités émergentes. • Enjeux de mobilité<ul style="list-style-type: none">- Enjeux forts avec les liaisons ferroviaires, aux échelles métropolitaine et régionale, afin de favoriser le report modal et mettre en lien les grands sites et fonctions métropolitaines, comme le campus, l'aéroport, les grands équipements hospitaliers.- Enjeux importants également avec l'extension de la ligne B du tram jusqu'à Pessac Alouette.- Enjeux forts avec la problématique de la liaison centre-ville/aéroport.- Enjeux sur les modes actifs : amélioration de la situation des piétons et cyclistes, continuité des itinéraires cyclables. • Enjeux économiques<p>Pessac est un maillon essentiel de la compétitivité métropolitaine, à l'interface entre le campus, le pôle aéronautique et le pôle santé. Des pistes pour renforcer son tissu économique sont à réfléchir, notamment en valorisant l'économie productive et en appuyant les actions de transfert de technologie et d'innovation. Des solutions alternatives en termes de déplacement devront être élaborées afin de maintenir l'attractivité des zones d'activités à proximité de la rocade, en évitant qu'elles soient pénalisées par la saturation du trafic.</p> • Mise en œuvre de la politique déchets<ul style="list-style-type: none">- Optimiser le tri et la valorisation des déchets et renforcer la qualité du service rendu à l'utilisateur : Implanter 300 bornes à verre supplémentaires d'ici 2016 sur le territoire métropolitain.- Renforcer la prise en compte de la sécurité dans le déroulement de la collecte, tant pour les usagers que pour les agents (suppression des marches arrières, collecte unilatérale...).	<p>Réutilisation de la ceinture ferroviaire avec la réouverture du « triangle des échoppes » distribuant les flux entre le Médoc, le bassin d'Arcachon et la gare St Jean à Bordeaux.</p> <p>Etablissement d'un nouveau pôle intermodal d'envergure à la gare Alouette</p> <p>Zone d'activités de Bersol, Zone photonique, Bioparc</p>

Niveau intercommunal

Enjeux	Sites prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> • Partage d'enjeux communs avec les communes limitrophes : <ul style="list-style-type: none"> - Pessac partage des préoccupations communes sur le devenir du campus avec Gradignan et Talence ; - en lien avec Gradignan et Canéjan, la commune a lancé un projet de densification / mutation de la zone d'activités de Bersol ; - forts enjeux sur le développement du Site de Bioparc en lien avec Mérignac. • Enjeux sur le réseau de chaleur 	<p>Campus ZA Bersol Bioparc</p> <p>Saige/CHU</p>

Niveau communal

Enjeux	Sites prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux sociaux : un vieillissement de la population dans le pavillonnaire «extra-rocade» en lien avec la décohabitation des jeunes, tandis que la partie «intérieure», où se situe le campus, montre un important renouvellement et la venue de jeunes ménages. • Cette distinction nécessitera à la fois des approches différenciées en termes d'équipements et de services, mais aussi des incitations à un meilleur équilibre socio-démographique de part et d'autre de la rocade pour relier et mutualiser les équipements adaptés existants. • Enjeux nature <ul style="list-style-type: none"> - Volonté communale de remplacer le Projet SAVE par la liaison de la forêt-promenade du Bourgailh au zoo actuel via un grand parc doté d'aménagements de loisirs et sportifs. - Volonté communale de valoriser les nombreux ruisseaux (ou leurs traces) : trame verte et bleue. - Volonté de remettre en eau certains cours d'eau selon la faisabilité. - Fortes présences de zones humides : réflexion à mener sur leur respect sans geler l'urbanisation (à l'échelle du projet urbain et à l'échelle de la parcelle). • Enjeux culturels <ul style="list-style-type: none"> - Conservation du patrimoine bâti et de l'identité des quartiers. • Enjeux / problématiques d'assainissement • Enjeux sur la politique de la ville 	<p>Serpent, Lartigon</p> <p>Cité Frugès, Quartier du Casino</p> <p>Cité des Castors, bassin d'étalement Camponac</p> <p>Grands ensembles (Saige, Macédo Haut Livrac, Arago et Chataigneraie)</p>

Les priorités de la mandature Bordeaux Métropole / Commune

Il s'agit des projets prioritaires pour la mandature.

Le développement urbain et l'habitat

- L'achèvement de la **ZAC du Centre Ville** (terme prévu en 2018) qui, alliée au pôle intermodal et aux espaces emblématiques, propose une centralité restructurée et fonctionnelle à la population notamment en cassant la linéarité de l'ancien bourg, en densifiant qualitativement les îlots et en confortant un espace public ouvert et lisible. Tandis que des contentieux avec les entreprises sur la phase 1 (Espaces Emblématiques) vont nécessiter des réfections, le calendrier de la phase 2 est en cours de co-construction.
- L'opération du **PAE du Pontet** via notamment l'écoquartier de l'Artigon en cours de constitution, véritable théâtre d'innovation urbaine et de co-construction pour valoriser la nature en ville – notamment réflexion au sud du périmètre par la Fab pour la gestion de la zone humide identifiée - et combler les dents creuses en produisant une diversité de logements entre universités et centre ville.
- La **centralité de l'Alouette** à composer et définir notamment via la démarche **d'étude 50 000 logements**, qui pose un réel défi urbain en termes de forme d'habitat et de schémas de circulation et de déplacement à l'occasion de l'avancée du tramway.
- Le secteur d'étude de **Chappement-Lucildo**, au fort potentiel foncier, qui constitue un espace de transition entre ville et campagne, à la croisée des chemins et où activités et habitat doivent cohabiter sous une forme durable et évolutive.
La décision de passer en phase opérationnelle et choix des modalités de financement du programme d'équipements publics (ZAC ou autre) de ce secteur sont à soumettre à discussion entre la ville et Bordeaux Métropole.
- L'écoquartier d'habitat social **d'Arango-Chataigneraie** en complète transformation grâce au dispositif du CUCS dans le but de régénérer un espace au plus près des attentes des habitants et des professionnels présents sur le site.
- **L'espace de transition complexe et multiforme** Pessac-Bordeaux-Talence constitué par le secteur « **Pessac centre Pin vert Talence Médoquine** », qui présente un enjeu de qualité et d'intensité urbaines particulier via la démarche **d'étude 50 000 logements** : étude de viabilité sur la cohabitation entre la vocation économique et résidentielle.

- **La cité des Métiers** au sein du vaste parc d'activité de «Grand Bersol», représentatif d'une zone en pleine mutation avec l'arrivée du bâtiment de la région en septembre 2014, du tram en 2015, et la réalisation d'un P+R et de logements (démarche 50 000 logements). Et plus globalement la mutation du secteur Bersol via notamment le réaménagement des axes de Haut l'Evêque et Eiffel.

- Les projets **d'aménagement de voirie** (Avenue de Beutre, Avenue de Toctoucau, avenue Jaurès, avenue de la Chataigneraie, carrefour Chateaubriand/Desbats).

- La mise en œuvre du **Plan campus** qui pose les bases d'une vraie réflexion urbaine entre tous les acteurs sur un pan de ville dont les infrastructures et le paysage doivent se transformer pour conforter le pôle universitaire et mieux s'intégrer dans la ville. Les volets déplacements et services urbains sont particulièrement prégnants.

- Le maintien du **taux de logements sociaux** et la diversification de l'offre de logements.

Les espaces naturels / le développement durable du cadre de vie

- La mise en œuvre des projets de création d'espaces verts de proximité et la préservation de la richesse patrimoniale.

- L'amélioration de l'accès au centre de recyclage de proximité.

- La question de la nature en secteur de ville dense et sur le site de la Z.A de Bersol.

- Le thème des trames vertes et bleues sur le secteur du Pontet-Serpent (démarche 55 000 hectares pour la nature).

- La réflexion sur la remise en eau de certains cours d'eau (Serpent, Lartigon).

Les déplacements

- La réalisation d'un pôle intermodal au niveau de l'Alouette et la réouverture de la gare en lien avec la Région et selon les conclusions des études en cours.
- La réflexion sur une liaison rapide entre gare de Pessac centre et l'aéroport de Mérignac.
- La définition des suites opérationnelles en matière de politique de stationnement notamment sur le quartier nord et le centre-ville.
- L'étude d'un TCSP « CHU/ Pellegrin/ Talence/ Gradignan ».
- La poursuite d'études sur les continuités cyclables (piste du Pacha/Toctoucau).

Le développement économique

- Le soutien aux commerces de proximité : notamment dans les centres commerciaux des quartiers d'habitat social et les centralités secondaires.
- Le développement de l'attractivité de la zone de Bersol (zone d'activité) complétée avec des programmes qualitatifs (immobilier d'entreprises de bonne qualité).
- Le Bioparc, parc technologique à vocation d'accueil d'entreprises liées au secteur des technologies de la santé et de la biotechnologie en lien avec le pôle de compétitivité Prod'Innov. D'une superficie de 17 ha, il se situe sur les communes de Mérignac et Pessac.
- La réflexion sur le quartier de Saige, au niveau des domanialités et du devenir du centre commercial.
- Développement du réseau de chaleur à l'échelle communale.
- Appui à l'artisanat par la création d'une pépinière artisanale (Coeur de Bersol/domaine Thalès).
- Soutien au développement des hôpitaux et de secteur de la santé (recherche, tertiaire de haut niveau)

Article 6 : Modalités de mise en œuvre et de suivi du contrat

La gouvernance de proximité

Le schéma de mutualisation

Le schéma de mutualisation adopté en Conseil métropolitain le 20 mars 2015 constitue notamment le cadre général du dialogue entre les communes et Bordeaux Métropole.

Il a pour vocation d'organiser au mieux les services rendus à l'utilisateur, tout en optimisant les dépenses et en trouvant les marges de manœuvre nécessaires au financement des priorités du mandat.

Cela se traduira notamment dans un « pacte financier et fiscal », en application de la loi de programmation sur la ville.

Pour leur mise en œuvre, les cinq objectifs du projet de mandature s'appuieront sur une gouvernance de proximité, un fonctionnement territorialisé renforcé et une plus grande mutualisation. L'ensemble de ces principes sont formalisés dans le schéma de mutualisation.

Un des supports de ce nouveau mode de gouvernance est le contrat d'engagement qui formalise le cadre général d'organisation des relations et de l'action Métropole/commune.

Le rôle des pôles territoriaux

Les directions territoriales qui deviendront des pôles territoriaux au 1^{er} janvier 2016 constitueront l'un des lieux d'organisation concret d'une mutualisation proche des habitants et des communes.

Ils permettront la poursuite de la déconcentration des missions assurées par la Métropole.

Ils sont ainsi confortés dans leur mission entre autre de suivi et de coordination des contrats de co-développement au plus près des communes.

Ces pôles territoriaux au nombre de quatre sont répartis et constitués de la manière suivante :

Pôle territorial ouest

Blanquefort, Bruges, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas, Mérignac, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Parempuyre ;

Pôle territorial sud

Bègles, Gradignan, Talence, Pessac et Villenave-d'Ornon ;

Pôle territorial rive droite

Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul ;

Pôle territorial de Bordeaux

Bordeaux.

L'organisation des pôles territoriaux, placés sous l'autorité d'adjoints au Directeur général des territoires, traduit la transformation et le changement d'échelle des directions territoriales mises en place en 2011. Ils sont ainsi structurés autour de quatre directions, traduisant notamment la volonté de conforter la transversalité dans la gestion des dossiers et des sollicitations :

- une direction du développement et de l'aménagement, qui pilote la mise en œuvre à l'échelle de son territoire des politiques de développement et d'aménagement (mobilité, développement économique, projets urbains et d'espaces publics, politique de la ville, AOS, foncier...);
- une direction de la gestion de l'espace public, elle-même organisée en services territoriaux chargés d'apporter au plus près du terrain les services publics de proximité dans le domaine de l'entretien et de la

maintenance de la voirie, des espaces verts et de la propreté urbaine ;

- une direction administrative et financière chargée d'une part, pour le compte des communes qui ont mutualisé ces fonctions, de la préparation, de l'exécution et du contrôle budgétaire et de la commande publique, et d'autre part du support administratif, financier et marchés spécifiques pour le pôle territorial ;
- une direction des ressources humaines chargée des activités RH déconcentrées pour le compte des communes et pour les agents métropolitains.

L'Adjoint au Directeur général des territoires, en charge d'un pôle territorial, pilote et garantit la mise en œuvre du contrat de co-développement et du contrat d'engagement passés entre Bordeaux Métropole et les communes de son territoire.

Chaque pôle territorial sera animé par une Conférence territoriale des élus, lieu de coordination, d'information, d'échanges et de propositions.

Le référent territorial

Le référent territorial est l'interlocuteur privilégié transversal de la commune au sein du pôle territorial. Il est l'animateur du contrat de co-développement.

Avec l'appui de la mission contractualisation avec les communes, il assure la préparation, le suivi et l'élaboration du contrat de co-développement.

Le chef de projet

Un chef de projet est identifié pour chaque action du contrat. Il a en charge son pilotage et sa mise en œuvre. Il assure le suivi de l'avancement du projet et rend compte régulièrement au référent notamment dans le cadre des revues de contrats annuelles.

Il est garant du respect des engagements métropolitains dans le cadre de la mise en œuvre du contrat et du respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'action.

Les modalités de financement du contrat

Cette troisième génération de contrats de co-développement traduit les orientations définies dans les lettres de cadrage budgétaire 2015 et 2016 de Bordeaux Métropole. Ainsi, une diminution de 5 % par an du montant des subventions de fonctionnement versées aux personnes de droit privé ainsi qu'une baisse de 1,7 % des frais de fonctionnement courant hors charges indexées ont été appliquées.

Par ailleurs, ce contrat s'inscrit dans le respect des grands équilibres de la prospective 2015-2020 de Bordeaux Métropole et du programme pluriannuel d'investissement (PPI) y afférent ; ce dernier intégrant une logique de gestion de ses investissements en autorisation de programme et crédits de paiement, qui permet de conforter un niveau d'engagement pluriannuel sur la durée des projets et d'un vote budgétaire au regard du strict besoin annuel.

Ainsi, les contrats de co-développement 3^e génération sont composés :

- d'une part, d'actions « coup partis » des contrats précédents. Elles sont financées par des crédits prévus et d'ores et déjà individualisés au sein du PPI de Bordeaux Métropole présenté lors du Débat d'orientation budgétaire 2015 ;
- et d'autre part, de nouvelles actions retenues notamment au regard de leur opportunité, de leur niveau de priorisation par la Métropole et la commune, de la maturité et faisabilité du projet. Elles seront intégrées au PPI 2016-2020.

Les contrats 2015-2017 ont été élaborés en complémentarité avec les actions relevant du Fonds d'intérêt communal (FIC) qui pourra participer au co-financement de certains projets inscrits aux contrats de co-développement.

Conformément à la délibération n° 2014/0796 du 19 décembre 2014 relative au FIC, les études et travaux sur les voies de catégorie 3 et 4, y compris les aménagements cyclables, ne sont pas retenus au titre des contrats de co-développement mais relèvent d'un financement au titre du FIC.

Il en est de même pour les travaux d'assainissement Eaux pluviales d'enjeu local, ainsi que les études opérationnelles, acquisitions foncières ou libérations d'emprises s'y rapportant.

Le FIC contribue aussi au financement des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain à hauteur de 20 %.

En plus des contrats de co-développement et du FIC, une enveloppe exceptionnelle de remise à niveau et d'entretien de la voirie, trottoirs et espaces publics est également allouée pour la période 2015-2017 pour un montant de 4,2 M€ par an.

Elle est aussi bien affectée à des travaux de maintenance préventive en fonctionnement qu'à des travaux de grosses réparations en investissement.

L'ensemble de ces lignes sera décliné au sein du plan pluriannuel d'investissement 2016-2020 qui sera présenté lors du débat d'orientation budgétaire pour 2016.

Les modalités de mise en œuvre du contrat

Chacune des actions inscrites au contrat sera mise en œuvre conformément aux processus décisionnels de Bordeaux Métropole et aux règles qui régissent l'attribution des aides de la Métropole aux communes et partenaires : jalons décisionnels des projets, conventions pour attribution de fonds de concours, respect des règlements d'intervention et délibérations cadre et plus généralement dans le respect des compétences détenues par ses organes de décision et dans les limites fixées par les modalités de financement du contrat.

Suivi et adaptation du contrat

Le pilotage des contrats se fera par la tenue de revues de contrat à raison de 2 à 3 par an animées par les référents territoriaux, afin de permettre un suivi des engagements pris.

Le principe de substitution, outil majeur de l'adaptabilité et de la vie du contrat est maintenu.

Ainsi, toute action nouvelle demandée devra s'accompagner d'une substitution avec une action d'ampleur équivalente au même niveau d'enjeu.

Ces adaptations sont traitées par la mission contractualisation avec les communes en lien avec le pôle territorial.

Par ailleurs, certains sujets pourront faire l'objet, le cas échéant, d'avenants thématiques en fonction des nouvelles compétences adoptées par Bordeaux Métropole telles que la politique de la Ville, la Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), les équipements d'intérêt métropolitain, etc.

Article 7 : Déclinaison opérationnelle 2015-2017

Bordeaux Métropole impulse des politiques métropolitaines qui se déclinent sur l'ensemble du territoire de la métropole dans le cadre de schémas directeurs ou plans-programmes. Ceux-ci encadrent des actions plus opérationnelles, déclinées dans les contrats.

Les schémas directeurs et plans-programmes

Gestion des déchets

Soucieuse de proposer des services urbains respectueux de l'environnement, la métropole bordelaise s'est lancée le défi de réduire la production de déchets sur son territoire.

Le **Plan déchets** 2016-2020 adopté en mai 2015 est la nouvelle étape de la politique déchets de la Métropole. Il reprend l'ensemble des composantes de la politique déchets qui va de la prévention, de la pré-collecte, de la collecte, du tri, de la valorisation jusqu'au financement du service.

Au titre de la **prévention**, Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre le **Programme local de prévention des déchets** (PLPD) de 2012 et à mettre en œuvre un nouveau PLPD pour 2017-2020.

En termes d'objectifs quantifiés, la métropole se fixe l'ambition de réduire de :

- 10 % les ordures ménagères par habitant entre 2011 et 2020 ;
- stabiliser la production des encombrants collectés par habitant ;
- réduire de 1 % les déchets verts collectés par habitant et par an entre 2011 et 2020 ;
- stabiliser le poids des déchets non ménagers pris en charge par la métropole.

L'atteinte de ces objectifs passe par l'élaboration de différents types d'actions.

Elles couvrent des thématiques diversifiées tels que le développement du compostage, la réduction du gaspillage alimentaire, le développement du stop pub, le développement du réemploi et l'éco-exemplarité.

Différentes actions sont menées au titre de la prévention en partenariat avec les communes.

En outre, certaines actions du Plan déchets sont déclinées dans les fiches action.

C'est notamment le cas des actions suivantes :

- densification des points de collecte du verre ;
- création d'éco-points ;
- création de centres de recyclage ;
- soutien aux « Ressourceries et recycleries ».

Valorisation et préservation des espaces naturels

Les objectifs métropolitains en faveur de la valorisation et la préservation des espaces naturels se déclinent autour d'un dispositif d'intervention financier et de différents programmes structurants, à savoir :

Un dispositif métropolitain d'aide financière et technique aux porteurs de projet

Adopté en décembre 2011, il vise à soutenir des « projets Nature » relatifs à la valorisation, la protection, la sensibilisation des espaces naturels, agricoles, des sentiers de découvertes de la nature, de la biodiversité et du patrimoine bâti y afférent. Concernant les communes, ce dispositif prévoit que les aides de Bordeaux Métropole peuvent être cumulées dans la limite de ce qui est retenu au titre du contrat de co-développement.

Des programmes visant à la prévention des risques

- **Programme d'action de prévention contre les inondations (PAPI)** : largement impliquée dans la lutte contre les inondations, la Métropole promeut à travers ce programme des actions et travaux cofinancés par l'Etat à hauteur de 40 % maximum ;
- **Accompagnement aux communes dans la réalisation du Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)** : ce document est destiné à informer la population sur les risques naturels et technologiques affectant le territoire communal ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque ;
- **Accompagnement aux communes dans la réalisation de leur Plan communal de sauvegarde** : cette mesure concerne les communes soumises à un risque naturel ou technologique.

Des programmes visant au maintien des espaces agricoles

- **Politique agricole alimentaire de la Métropole** : l'enjeu métropolitain est de soutenir les exploitations en place (développement et transmission) et d'en accueillir de nouvelles, dans l'objectif prioritaire de développer une agriculture alimentaire locale et durable. Pour cela, différents volets sont à décliner sur le territoire, en partenariat avec les communes, les autorités compétentes et les acteurs locaux experts.

Une attention particulière sera portée sur le volet foncier.

Des programmes visant à la promotion des espaces naturels

- **Programme 55 000 hectares pour la Nature** : ce programme d'action vise à « multiplier les projets nature » au sein du territoire métropolitain, en valorisant les espaces naturels. Cette approche concerne aussi bien les cœurs de ville que les espaces agricoles ou encore les friches urbaines.

Les enjeux de préservation des espaces naturels sont partagés par la Métropole et les communes. Aussi, les programmes précités font l'objet de fiches action territorialisées au sein du présent contrat.

La politique de l'eau

Depuis décembre 2011, la métropole bordelaise est dotée d'un document cadre sur la Politique de l'eau affichant ainsi sa stratégie à 20 ans autour des enjeux de l'eau. La métropole bordelaise s'engage activement dans la préservation des milieux aquatiques et la constitution d'une ressource en eau de qualité.

Au titre de la politique de l'eau, les programmes suivants notamment sont mis en œuvre :

Schéma directeur des eaux usées sur le territoire métropolitain

Ce schéma s'articule autour de trois axes majeurs, à savoir : la qualité des eaux, l'adaptation des réseaux et la gestion patrimoniale des réseaux.

Schéma directeur des eaux pluviales sur le territoire métropolitain

Bordeaux Métropole œuvre à la mise à jour de ce schéma, avec pour objectif : la lutte contre les inondations, la qualité des eaux ainsi que la gestion patrimoniale des réseaux.

Opération « Ressources de substitution en eau potable – réalisation du champ captant »

Cette opération répond aux objectifs du SAGE Nappes Profondes de Gironde en termes de ressources de substitution en eau potable.

Auto-surveillance des réseaux d'assainissement de la Métropole

Cette opération concerne la mise en place d'équipements d'instrumentation du réseau d'assainissement, en lien avec l'évolution de la réglementation.

Ces programmes comportent des volets opérationnels, déclinés dans les fiches action.

C'est le cas des fiches action suivantes :

- études hydrauliques ;
- études et travaux de lutte contre les inondations ;
- aménagement des réseaux d'assainissement eaux usées ;
- surveillance et modernisation de portes à flots.

La politique de l'habitat

La question de l'habitat est au cœur des préoccupations métropolitaines et communales. Afin d'intensifier le parc de logement mais aussi de garantir une offre de logement de qualité, Bordeaux Métropole prévoit plusieurs programmes d'actions :

Le Programme local de l'habitat (PLH)

Programme phare de la politique de l'habitat sur le territoire métropolitain, le PLH vise à :

- affirmer la dimension sociale de la politique de l'habitat métropolitaine ;
- favoriser la production de logement neuf ;
- agir en faveur du parc existant.

L'opération 50 000 logements, le long des axes de transport collectifs

Ce programme est l'objet d'une étroite collaboration entre les communes et Bordeaux Métropole. L'objectif est d'amplifier l'effort de construction de la métropole tout en garantissant une offre accessible et attractive pour tous les publics. Cette opération se décline sur plusieurs communes de la métropole et fait l'objet de fiches action spécifiques.

La politique des déplacements

Adopté en Conseil communautaire le 29 avril 2011, le **Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains (SDODM)** définit le cadre de référence en matière de transports en commun et recense les principaux axes de déplacements à l'horizon 2025. Il prend en compte le développement optimal du territoire métropolitain en intégrant les projections démographiques et projets urbains en cours.

Au regard des quatre études de faisabilité réalisées au niveau des liaisons prioritaires, il a été acté en Bureau du 18 septembre 2014 d'étudier une nouvelle organisation des réseaux de transport collectif afin de mieux articuler les lignes et assurer un meilleur maillage pour une desserte de qualité sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi, ces réflexions se poursuivent en lançant des études opérationnelles, pré-opérationnelles et de faisabilité pour la réalisation de nouvelles lignes de transport. L'ensemble de ces études sont territorialisées et déclinées dans le contrat de co-développement de chacune des communes concernées.

Développement économique

La politique économique de Bordeaux Métropole a pour ambition de se développer autour de 5 grands axes :

Accompagner le développement de ses filières d'excellence

La Métropole est une place forte de l'industrie de pointe, à travers notamment :

- l'aéronautique, le spatial et la défense autour de grands noms du secteur (Thales, Airbus défense and Space, Dassault, Heraklès), à proximité de l'aéroport ;
- la santé et les biotechnologies, à proximité du campus ;
- l'optique et les lasers ;
- ainsi que d'autres filières structurantes pour l'activité métropolitaine (chimie, éco-activités, nautisme).

Cette stratégie s'appuie sur la structuration d'écosystèmes, notamment les technopoles, clusters et pôles de compétitivité, qui permettent d'ancrer les dynamiques des entreprises en les adossant au monde de la recherche, de l'innovation et de la formation.

Elle repose également sur l'aménagement de pôles d'excellence et parc d'activités dédiés (Bordeaux Aéroport, Creative Valley, Ecoparc, Cité de la photonique, etc.).

Positionner la métropole en pointe sur l'économie de l'innovation

- Numérique : structuration de la filière et accompagnement de la transformation numérique, qui trouve sa reconnaissance dans la labellisation French Tech.
- Smart city et smart grids.
- Tertiaire supérieur : faire de l'économie de services une des filières stratégiques du territoire.

Développer l'économie de proximité et l'emploi local et durable

- Favoriser le développement du commerce de proximité et de l'artisanat.
- Accompagner l'entrepreneuriat en général et l'entrepreneuriat social en particulier en simplifiant les dispositifs d'accompagnement des entreprises, de l'émergence à la croissance.
- Améliorer les réponses de proximité, avec notamment la mise en place d'animateurs économiques de proximité au sein des pôles territoriaux.

Améliorer l'aménagement des zones économiques

- Mobiliser un opérateur public (SPL La Fab) pour produire du foncier aménagé à destination des entreprises (et pour tout type d'entreprises).
- Développer des programmes d'aménagement et de revitalisation ambitieux des zones économiques existantes (Grand Bersol, la Mouline, etc.).

Attractivité et tourisme

- Développer une véritable stratégie de marketing territorial à travers l'initiative « Bordeaux Métropole attractive », pilotée par Bordeaux gironde investissement (BGI).
- Renforcer l'animation des réseaux économiques du territoire et accompagner les entreprises sur des initiatives à l'international, notamment dans le cadre de partenariats avec d'autres métropoles (Londres, Québec, Munich, etc.).

- Renforcer la politique touristique de la métropole, notamment en matière de tourisme d'affaires ou de tourisme fluvial.

Ces 5 grands axes se déclinent sur l'ensemble du territoire métropolitain et peuvent dans certains cas faire l'objet de fiches action plus opérationnelles au sein du contrat de co-développement.

Les fiches actions

Les actions de cette 3^e génération s'inscrivent dans la continuité des deux précédentes, en traduisant un engagement partagé de la métropole et des communes sur des projets et des actions pour 3 ans, de 2015 à 2017.

Elles déclinent de manière très opérationnelle et territorialisée les politiques métropolitaines dans les domaines mentionnés ci-dessus mais aussi :

- les aménagements de voirie y compris aménagements cyclables ;
- les projets urbains ;
- la politique de la ville ;
- le soutien aux manifestations culturelles ;
- le soutien aux équipements sportifs ;
- la rénovation des écoles métropolitaines ;
- la coopération technique (accompagnement et ingénierie des services entre la métropole et les communes ;
- l'amélioration de la vitesse commerciale des bus.

Ces actions font l'objet de fiches détaillées annexées au présent contrat.

Les thématiques non territorialisées

Certaines politiques métropolitaines ne sont pas déclinées dans les contrats de co-développement à savoir :

- dans le domaine des transports : création de nouvelles lignes, de station VCub ou de box collectif ; ces actions relèvent d'une délégation de service public ;
- la mise en place de bornes électriques : nouvelle compétence à l'étude ;
- l'archéologie préventive.

Fait à Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,

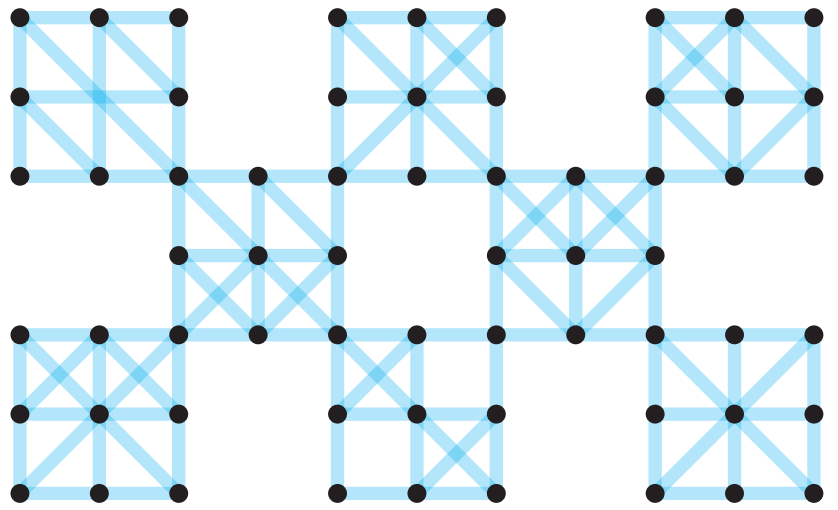
Le Président,

Alain Juppé

Pour la commune de Pessac,

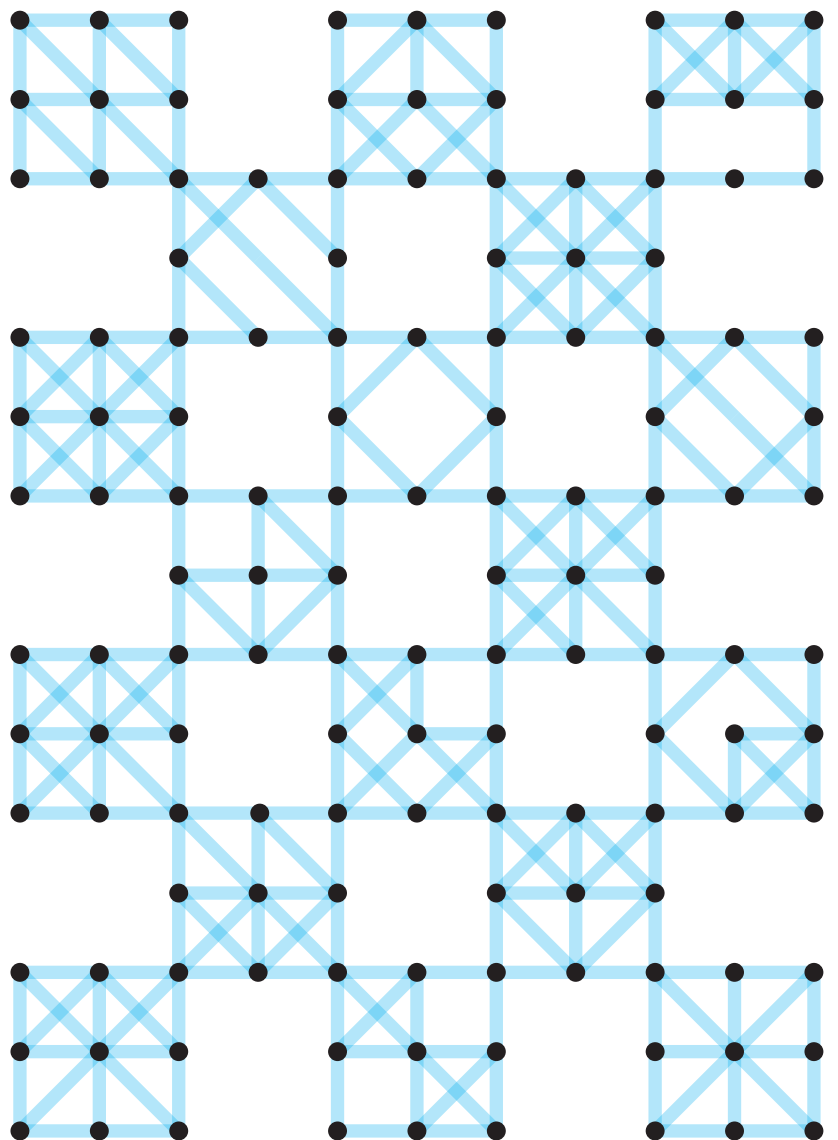
Le Maire,

Franck Raynal



Annexe 1

Tableau récapitulatif
des actions par niveau d'enjeu



Fiches action par niveau d'enjeu

Métropolitain

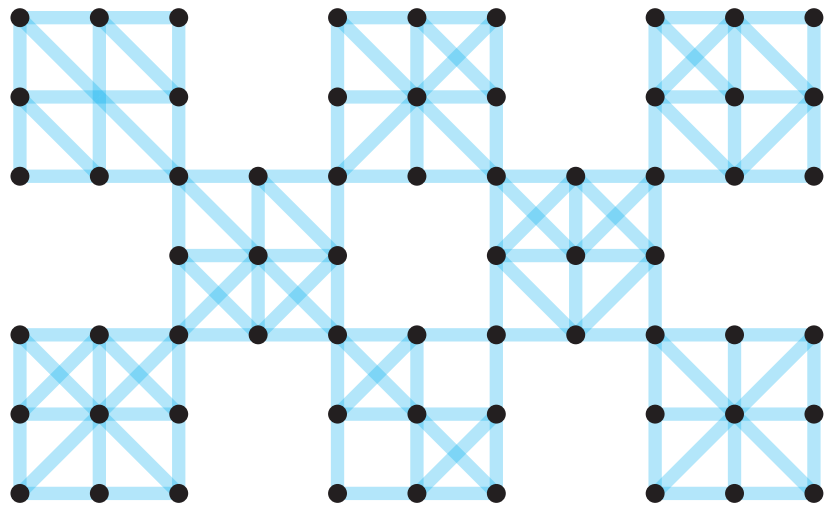
0001	Opération d'intérêt métropolitain Grand-Bersol/Campus-Vallée
0002	Bersol - Acquisitions foncières pour sites d'intérêt métropolitain
0016	Agglocampus : études pré-opérationnelles secteurs Antilles et Bardanac dont aménagement/sécurisation du carrefour Bardanac / Compostelle
0017	Agglocampus : Réalisation de liaisons douces entre le campus et ses quartiers environnants
0018	Agglocampus : aménagement de l'espace public autour de la station de tramway Doyen Brus
0019	Agglocampus : études pour l'aménagement de l'espace public autour de la station de tramway François Bordes
0020	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
0030	SDODM - Liaison Aéroport Bordeaux centre-Gare St Jean
0031	SDODM - lancement d'une étude stratégique de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de Bordeaux Métropole
0032	SDODM - Lancement d'une étude prospective de faisabilité pour la desserte en TCSP du seteur extra rocade à l'ouest de l'agglomération
0033	ROCADE - Mise à 2x3 voies entre échangeurs 15 et 10 - Suivi convention Etat
0034	Amélioration de la vitesse commerciale des TC
0037	P+R Pessac Alouette: étude pour la mise en ouvrage
0051	Assainissement ZOO de Pessac
0052	55.000 hectares - Valorisation des trames bleues du Pontet, du Serpent et de l'Artigon
0053	Aménagement de la forêt du Bourgailh
0054	Bourgailh – plan de gestion
0059	Réseaux de chaleur Pessac Ouest
0061	Festival du film d'histoire
0062	Vibrations Urbaines
0063	Action d'accompagnement de l'Artothèque à la commande artistique tram et garonne
0064	Densification des points de collecte du verre sur le territoire communautaire
0065	Suppression de la marche arrière lors de la collecte.

Intercommunal

0003	Soutien aux entreprises de Pessac - Bersol pour le développement de PDE
0004	Bioparc
0005	Cité des Métiers
0006	Soutien à l'association ATIS - Innovation sociale
0011	ZAC du centre ville : pilotage du projet urbain
0012	ZAC du centre ville: réalisation des équipements publics
0014	PAE du Pontet: réalisation des équipements publics
0024	Complexe sportif de Bellegrave
0035	Etudes d'aménagement et travaux du pôle intermodal de Pessac Alouette France
0036	Réaménagement du carrefour Alouette (Place du général De Gaulle)
0038	Entrée de ville Jaurès
0039	Avenue Magellan (Accès CHU Haut-Lévêque)
0040	Sécurisation de l'avenue Beutre - Courtillas
0042	Traitement du carrefour Chateaubriand-Gradignan-Desbats-Cardinal
0044	Liaison douce cyclable du Pacha à Toctoucau (jusqu'au Bois de la princesse pour Bordeaux Métropole)
0045	Piste cyclable Domaine Universitaire - Cestas
0046	Etude du bassin versant de collecte des eaux usées de Noutary
0047	Etude hydraulique globale du fonctionnement du Peugue, de sa source à la Garonne
0048	Etude de lutte contre les inondations du ruisseau d'Ars
0050	Bassin versant Amont Fontaudin
0060	Opération de résorption des points noirs de bruit (PNB) ferroviaires

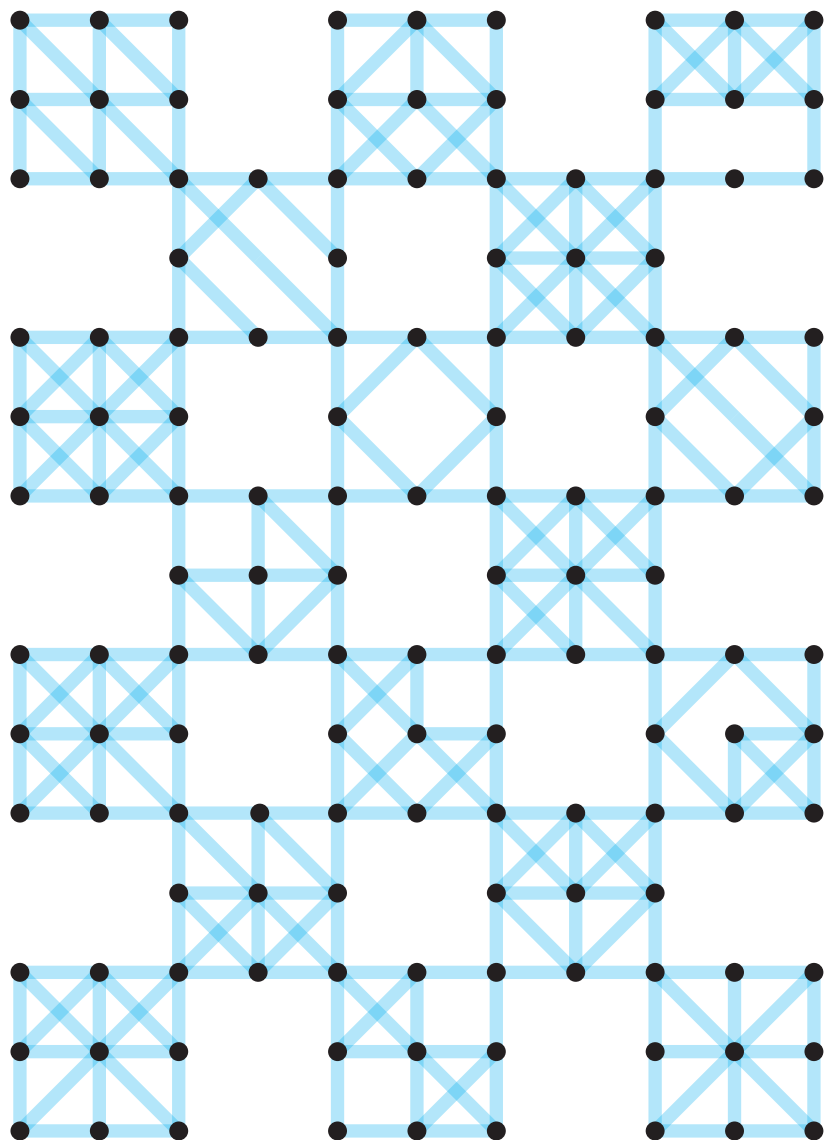
Communal

0007	Saige - Détermination de la domanialité et régularisations foncières
0008	Plan Stratégique Local-Arago : Lancement de la tranche Conditionnelle et soutien aux nouvelles actions potentielles
0009	Requalification de l'avenue Chataigneraie dans l'écoquartier d'habitat social d'Arago
0010	Espaces emblématiques centre ville
0013	PAE du Pontet : pilotage du projet urbain
0015	Secteur Chappement : pilotage du projet urbain
0021	Rétrocession de l'école maternelle Bellegrave après réhabilitation
0022	Réhabilitation de l'école La Farandole avant rétrocession
0023	Réhabilitation de l'école élémentaire Cap de Bos avant rétrocession
0025	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Îlot témoin Unitec
0026	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Îlot témoin Cité des Métiers
0027	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Îlot témoin Alouette
0028	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Opération d'aménagement Alouette Bourgailh
0029	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Opération d'aménagement Le Pontet Saige
0041	Aménagement chemin de la Princesse
0043	Avenue Marc Desbats (de Chateaubriand à Chiquet)
0049	Bassin d'étalement de Camponac
0055	Bois des sources du Peugue - mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion
0056	Nature en ville et patrimoine arboré
0057	Plan climat Ville Bordeaux Métropole
0058	Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable : élaboration de plans d'actions A21 et PCET, bilan carbone et précarité énergétique



Annexe 2

Fiches action



Fiches action par numéro d'ordre

0001	Opération d'intérêt métropolitain Grand-Bersol/Campus-Vallée
0002	Bersol - Acquisitions foncières pour sites d'intérêt métropolitain
0003	Soutien aux entreprises de Pessac - Bersol pour le développement de PDE
0004	Bioparc
0005	Cité des Métiers
0006	Soutien à l'association ATIS - Innovation sociale
0007	Saige - Détermination de la domanialité et régularisations foncières
0008	Plan Stratégique Local-Arago : Lancement de la tranche Conditionnelle et soutien aux nouvelles actions potentielles
0009	Requalification de l'avenue Chataigneraie dans l'écoquartier d'habitat social d'Arago
0010	Espaces emblématiques centre ville
0011	ZAC du centre ville : pilotage du projet urbain
0012	ZAC du centre ville: réalisation des équipements publics
0013	PAE du Pontet : pilotage du projet urbain
0014	PAE du Pontet: réalisation des équipements publics
0015	Secteur Chappement : pilotage du projet urbain
0016	Agglocampus : études pré-opérationnelles secteurs Antilles et Bardanac dont aménagement/sécurisation du carrefour Bardanac / Compostelle
0017	Agglocampus : Réalisation de liaisons douces entre le campus et ses quartiers environnants
0018	Agglocampus : aménagement de l'espace public autour de la station de tramway Doyen Brus
0019	Agglocampus : études pour l'aménagement de l'espace public autour de la station de tramway François Bordes
0020	Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage
0021	Rétrocession de l'école maternelle Bellegrave après réhabilitation
0022	Réhabilitation de l'école La Farandole avant rétrocession
0023	Réhabilitation de l'école élémentaire Cap de Bos avant rétrocession
0024	Complexe sportif de Bellegrave
0025	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Îlot témoin Unitec
0026	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Îlot témoin Cité des Métiers
0027	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Îlot témoin Alouette

0028	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Opération d'aménagement Alouette Bourgaillh
0029	Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Opération d'aménagement Le Pontet Saige
0030	SDODM - Liaison Aéroport Bordeaux centre-Gare St Jean
0031	SDODM - lancement d'une étude stratégique de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de Bordeaux Métropole
0032	SDODM - Lancement d'une étude prospective de faisabilité pour la desserte en TCSP du seteur extra rocade à l'ouest de l'agglomération
0033	ROCADE - Mise à 2x3 voies entre échangeurs 15 et 10 - Suivi convention Etat
0034	Amélioration de la vitesse commerciale des TC
0035	Etudes d'aménagement et travaux du pôle intermodal de Pessac Alouette France
0036	Réaménagement du carrefour Alouette (Place du général De Gaulle)
0037	P+R Pessac Alouette: étude pour la mise en ouvrage
0038	Entrée de ville Jaurès
0039	Avenue Magellan (Accès CHU Haut-Lévêque)
0040	Sécurisation de l'avenue Beutre - Courtillas
0041	Aménagement chemin de la Princesse
0042	Traitement du carrefour Chateaubriand-Gradignan-Desbats-Cardinal
0043	Avenue Marc Desbats (de Chateaubriand à Chiquet)
0044	Liaison douce cyclable du Pacha à Toctoucau (jusqu'au Bois de la princesse pour Bordeaux Métropole)
0045	Piste cyclable Domaine Universitaire - Cestas
0046	Etude du bassin versant de collecte des eaux usées de Noutary
0047	Etude hydraulique globale du fonctionnement du Peugue, de sa source à la Garonne
0048	Etude de lutte contre les inondations du ruisseau d'Ars
0049	Bassin d'étalement de Camponac
0050	Bassin versant Amont Fontaudin
0051	Assainissement ZOO de Pessac
0052	55.000 hectares - Valorisation des trames bleues du Pontet, du Serpent et de l'Artigon
0053	Aménagement de la forêt du Bourgaillh
0054	Bourgaillh – plan de gestion
0055	Bois des sources du Peugue - mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion
0056	Nature en ville et patrimoine arboré
0057	Plan climat Ville Bordeaux Métropole
0058	Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable : élaboration de plans d'actions A21 et PCET, bilan carbone et précarité énergétique

0059	Réseaux de chaleur Pessac Ouest
0060	Opération de résorption des points noirs de bruit (PNB) ferroviaires
0061	Festival du film d'histoire
0062	Vibrations Urbaines
0063	Action d'accompagnement de l'Artothèque à la commande artistique tram et garonne
0064	Densification des points de collecte du verre sur le territoire communautaire
0065	Suppression de la marche arrière lors de la collecte.

Fiche n°1**Opération d'intérêt métropolitain Grand-Bersol/Campus-Vallée**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

De par le nombre d'emplois en jeu (15 000 existants et un potentiel d'accueil de 5 000 à 10 000 supplémentaires), la zone d'activités de Grand-Bersol présente un enjeu majeur pour le développement économique de la Métropole. En lien avec le Campus et le projet du Bioparc, elle a vocation à devenir une des opérations économiques métropolitaines de rayonnement national.

La mise en œuvre de cette opération d'intérêt métropolitain passera par :

- une étude pré-opérationnelle qui définira la programmation, les équipements publics, le montage juridique et le bilan opérationnel de la requalification de la zone Grand-Bersol ;
- une veille foncière sur ce secteur ;
- la réalisation des études de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie à réaliser, et l'engagement des premières tranches de travaux ;
- la définition d'un schéma directeur économique pour le grand secteur "Campus-Vallée" qui permettra de mettre en cohérence les sites de développement économique et de doter ce territoire d'un document de promotion.

A noter que deux études sur les espaces publics ont déjà été engagées (Haut Lévêque et Gustave Eiffel). Elles seront poursuivies selon les décisions politiques qui seront prises suite au rendu de l'étude pré-opérationnelle. De fait les montants engagés sur cette fiche ne portent pas que sur les travaux mais sur l'ensemble des dépenses liées à l'opération d'aménagement et définies dans le cadre de cette étude pré-opérationnelle.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude pré opérationnelle
- >Instaurer un périmètre de prise en considération
- >Assurer une veille foncière
- >Initier la démarche/lancer l'opération

Niveau engagement Commune :

- >Participer aux études
- >Valider le programme
- >Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnels)
- >Prendre la décision des suites de l'étude
- >Mener la concertation
- >Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	5 200 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 200 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	300 000,00 €
2016	1 500 000,00 €
2017	3 400 000,00 €

Recettes attendues	2 600 000,00 €
--------------------	----------------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

BIRGI JULIEN

Direction en charge de l'action :

BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°2

Bersol - Acquisitions foncières pour sites d'intérêt métropolitain

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Acquisition d'un terrain (parcelle HB19, 6 900 m²) pour le développement des entreprises de la filière photonique. Ce terrain permettra l'extension de la Cité de la Photonique sur l'avenue de Canteranne.

Ce foncier stratégique et dans un environnement dynamique sera acquis par la SEML Route des Lasers.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	600 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	600 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	600 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

VISAGE FLORENT

Direction en charge de l'action :

BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°3

Soutien aux entreprises de Pessac - Bersol pour le développement de PDE

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Cette étude sera pilotée par un club des entreprises avec un soutien Bordeaux Métropole à hauteur de 30 % plafonné à 10 000 €.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	40 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	10 000,00 €
2016	5 000,00 €
2017	5 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

AUMONT EMILIE

Direction en charge de l'action :

KC00 DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITE DURABLE

Maîtrise d'ouvrage :

Autres

Autre(s) acteur(s) :

-->Association

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°4**Bioparc**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Parc technologique à vocation d'accueil d'entreprises liées au secteur des technologies de la santé et de la biotechnologie en lien avec le pôle de compétitivité Prod'Innov. D'une superficie de 17 ha, il se situe sur les communes de Mérignac et Pessac. Ce projet est mis en œuvre par Bordeaux Métropole en partenariat avec le CRA, CG 33, les villes de Mérignac et Pessac, l'Etat, la CDC, 2ADI et Bordeaux Unitec. Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre la finalisation de l'étude pré-opérationnelle d'aménagement et d'implantation des entreprises (validation et commercialisation), à effectuer la transposition au PLU, et à préciser le ciblage économique. Le volet commercialisation sera mis en œuvre avec l'appui de Bordeaux Unitec.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	42 322,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	42 322,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	30 000,00 €
2016	12 322,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

AMEN PIERRE

Direction en charge de l'action :

UB00 DIRECTION DE L'URBANISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°5**Cité des Métiers**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

"Boulevard de la connaissance" Bersol : projet Aquitaine Cap Métiers piloté par la Région : desserte du futur site par la rue Gutenberg selon la voie à créer avec préalables fonciers (ER PLU, terrain État, AFPA), suite à la station du tram sur l'avenue Canéjan. Bordeaux Métropole s'engage à effectuer les négociations foncières, à engager une rétrocession à la Ville, à réaliser le parvis et le parc relais en surface (chiffrage estimation services au ratio: 400 000 € parvis et 500 000 € parking surface). La Ville s'engage à participer financièrement à la réalisation de la voie.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 350 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 350 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	760 000,00 €
2016	590 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DAQOUNE AHMED

Direction en charge de l'action :KD00 DIRECTION GRANDS TRVX
INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°6**Soutien à l'association ATIS - Innovation sociale**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Soutien de fonctionnement à l'activité « Fabrique » d'ATIS (repérage et montage de projets en innovation sociale pouvant générer la création d'entreprise) et à l'incubateur de projets en innovation sociale pour les porteurs de projets à accompagner sur le territoire, en lien avec la demande des communes de Pessac, Blanquefort, Bègles, Mérignac dans le codev2 sur cette action.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	128 250,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	128 250,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	42 750,00 €
2016	42 750,00 €
2017	42 750,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

REVEILLARD CHARLES

Direction en charge de l'action :

BD00 DIRECTION DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°7

Saige - Détermination de la domanialité et régularisations foncières

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Clarification du domaine privé et du domaine public sur les espaces extérieurs libres du quartier à partir de la cartographie déjà établie par Bordeaux Métropole et transmise à la Ville. Mise au clair sur plan des espaces selon propriétaire et gestionnaire entre la ville de Pessac, Bordeaux Métropole et les bailleurs dont le principal majeur Domofrance. Identification des espaces sans gestionnaires connus et délaissés en termes d'entretien, afin de répartir les responsabilités selon compétences et critères à préciser si nécessaire. Mener les régularisations foncières correspondantes et lancer les études adéquates de rénovation ou requalification des "délaissés" concernés pour une réappropriation par le quartier en termes d'usage et un meilleur entretien.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Participer à la démarche

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PINSOLLE DENIS

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Autres

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Engager les négociations foncières

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°8

Plan Stratégique Local-Arago : Lancement de la tranche Conditionnelle et soutien aux nouvelles actions potentielles

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Il s'agit de lancer à partir de 2015-2016 la tranche conditionnelle suite à la fin du PRU, dans l'objectif de tirer le bilan des actions de Renouveau Urbain et définir des orientations et actions complémentaires pour pérenniser les investissements consentis.

Il s'agit d'un marché attribué au groupement Espacité dont le coût est de 348 364 € dont 8 228 € sont dédiés à cette tranche conditionnelle.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	34 864,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	8 228,00 €
-----------------------------------------------------------------------	------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	8 228,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

ZOUHAIR IMAD

Direction en charge de l'action :

UE00 DIRECTION DE L'HABITAT

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Préalables :

-->Prise de compétence par Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°9

Requalification de l'avenue Chataigneraie dans l'écoquartier d'habitat social d'Arago

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Dans le cadre du CUCS instauré au titre du codev 2 et au sein de l'écoquartier d'habitat social d'Arago, travaux de requalification de l'avenue Chataigneraie, suite et fin sur tronçon compris entre Antoune (hors giratoire) et Arago (carrefour compris) dans la continuité du réaménagement du 1er tronçon de l'avenue entre l'avenue Canéjan et Antoune en 2011 (sécuriser les modes doux, pacifier la circulation, embellir). Poursuite et achèvement des études techniques en cours (AVP PRO) selon programme actualisé avec la Ville et Domofrance. Réalisation des travaux correspondants au codev3. Mise au clair et régularisation foncière et domaniale à effectuer entre Bordeaux Métropole et Domofrance suite à ces travaux.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 000 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	600 000,00 €
2017	400 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PINSOLLE DENIS

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°10**Espaces emblématiques centre ville**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Espaces emblématiques suite. Après l'aménagement des secteurs 1 et 2 au titre du codev 2 (place 5° république, place de la Liberté), reprise et finalisation des études (existantes mais un peu anciennes, base cabinet urbaniste Seura) sur le secteur 5 (carrefour Chateaubriand + abords Jaurès Laugaa) pour réinterrogation du parti d'aménagement en lien avec la ville. Conception des travaux de requalification du carrefour en accompagnement de la construction du programme immobilier de l'îlot 8a de la ZAC (projet architectural, permis de construire). Rendu d'un étude AVP infra à la fin du codev 3. Réalisation des travaux correspondants au codev 4 (convention participation ville) après construction de l'îlot 8a.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	3 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	15 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	5 000,00 €
2016	5 000,00 €
2017	5 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PINSOLLE DENIS

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Signature de convention

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°11**ZAC du centre ville : pilotage du projet urbain**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Suite aux modifications du programme de la ZAC, un dossier de création et de réalisation modificatifs de la ZAC sont nécessaires. Ils devraient être approuvés en 2015. En parallèle, la consultation sur le dernier îlot de la ZAC sera lancée (2015).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Prendre la décision de faire (jalón GSP)

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENBRE MARIE

Chef de projet :

CAILLEAUD VIRGINIE

Direction en charge de l'action :

UB00 DIRECTION DE L'URBANISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°12

ZAC du centre ville: réalisation des équipements publics

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Conformément au projet urbain de la ZAC et au programme des équipements publics, les études techniques doivent être actualisées et finalisées (maîtrise d'œuvre DT Sud, marché voirie à bons de commande) en vue de poursuivre la requalification des "voies diverses" du centre ville en coordination avec le programme des espaces emblématiques et la construction des derniers îlots de la ZAC dont le principal îlot 8a. Les travaux restant à réaliser au titre des voies diverses, tels que définis et précisés par la Ville, sont la sécurisation du passage piéton de la rue Pujol sud au niveau de la place Germaine Tillon et la rénovation du carrefour Pujol/Pasteur (2015 et/ou 2016) . La rue Pujol nord et la rue Cohé nord, conformément à la demande de la Ville, ne feront pas l'objet d'une requalification, mais pourront donner lieu à des actions ciblées de maintenance et de rénovation selon les dégradations à traiter. La rue Laugaa ne pourra, quant à elle, être requalifiée qu'après la construction de l'îlot 8a (codev 4, 2020) qu'elle borde. Les études correspondantes préalables au codev 3 dépendront de la finalisation du permis de construire de l'îlot 8a.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les études avant projet

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

-->Valider l'étude

-->Affecter une partie du FIC au financement de l'opération

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 270 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	150 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	50 000,00 €
2016	100 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PINSOLLE DENIS

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Participation des habitants

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°13**PAE du Pontet : pilotage du projet urbain**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le PAE du Pontet a pour objectif de développer une offre d'habitat diversifié le long du tram B entre le centre ville et le quartier de Saige. Le projet urbain propose également de développer une offre de services et d'activités tertiaires tout en renforçant les équipements publics (et sportifs) et le parc urbain, en cœur du site. Le renforcement du maillage de voies douces et de dessertes locales est également prévu dans le réaménagement de ce quartier. A noter que les dernières études d'expertise des zones humides ainsi que les études 50 000 à poursuivre par la Fab remettent en question le projet urbain initialement prévu. Une étude juridique sur les conditions de sortie du PAE est actuellement en cours par la Fab, ainsi qu'une étude de programmation. Il faut en conséquence envisager le fait de supprimer le PAE et de devoir rembourser aux pétitionnaires les sommes perçues (participations au PAE).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Établir le programme

Niveau engagement Commune :

-->Valider le programme

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

CAILLEAUD VIRGINIE

Direction en charge de l'action :

UB00 DIRECTION DE L'URBANISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

-->VILLE

Préalables :

-->Participation des habitants

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°14**PAE du Pontet: réalisation des équipements publics**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Conformément au projet urbain et au programme des équipements publics du PAE tel que modifié par délibération en 2013, le premier équipement à réaliser est la placette Camponac sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole (maîtrise d'œuvre DT Sud) sur la base de l'avant projet approuvé et moyennant une consultation d'entreprises à mener. Le second équipement à réaliser est le cheminement doux le long du cours d'eau de Lartigon qui est sous maîtrise d'ouvrage communale. Les travaux relatifs à la placette, qui conditionnent la desserte des îlots B, E et F (collecte OM et défense incendie), avec renforcement de la plateforme tramway, seront effectués en 2015/2016. La programmation des travaux liés au cheminement doux n'est pas encore connue. La maison de quartier, équipement sous maîtrise d'ouvrage communale, est, pour rappel, déjà réalisée. A ce jour, vu les incertitudes sur le devenir du PAE, aucun autre équipement du PAE ne fait l'objet d'études techniques ou n'est programmé.

La commune mobilisera son FIC à hauteur de 20 %.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
-->Participer au financement du PEP, contribution du FIC

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	4 800 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	900 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	300 000,00 €
2016	600 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PINSOLLE DENIS

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°15**Secteur Chappement : pilotage du projet urbain**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Projet de ZAC à faire valider par les instances métropolitaines (validation des grands enjeux et du principe par la commune au Copil du 9 mars 2015) au regard des investissements et de la programmation présentés. En fonction des arbitrages, et notamment dans le cas d'une création de ZAC, une participation de 8,52 M€ TTC devra être envisagée, dont 4 M€ TTC au titre du projet urbain (à mobiliser à partir de 2018, échelonnés sur 10 ans environ), 1,52 M€ TTC au titre de l'aide en faveur du logement social (à mobiliser à partir de 2018, échelonnés sur 10 ans environ) et 3 M€ TTC liés à la participation de Bordeaux Métropole aux groupes scolaires (6 classes) en ZAC (à partir de 2020). Opération d'aménagement développant environ 780 logements et 2 400 m² d'activités artisanales. Un maillage de voirie nécessaire à la desserte des îlots, un réseau de cheminements doux, un parc communal ainsi que la compensation des zones humides dégradées seront financés en tout ou partie par l'opération.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude
 -->Lever les préalables fonciers
 -->Poursuivre la levée des préalables environnementaux
 -->Engager les procédures d'évolution réglementaire du PLU nécessaires à la réalisation du projet

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude
 -->Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
 -->Accepter les évolutions du PLU

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

CAILLEAUD VIRGINIE

Direction en charge de l'action :

UB00 DIRECTION DE L'URBANISME

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°16

Agglocampus : études pré-opérationnelles secteurs Antilles et Bardanac dont aménagement/sécurisation du carrefour Bardanac / Compostelle

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Le carrefour en triangle entre l'avenue de Bardanac et la rue de Compostelle est depuis longtemps repéré comme étant dangereux pour ses usagers. L'opération de création d'un espace multi services étudiants (livraison prévue fin 2016) par le CROUS sur le site des résidences étudiantes face à ce carrefour entraine la nécessité d'engager les études préliminaires aux travaux de son aménagement. Ce carrefour constitue une des entrées importantes du campus, avec 6 000 étudiants par jour y transitant. Il s'agit également de donner plus de visibilité et d'identité à ce site. Considérée comme prioritaire par l'Université de Bordeaux, l'étude à entreprendre pourra étendre son périmètre jusqu'au secteur Esplanade des Antilles, mais de façon plus limitée.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser l'étude préliminaire

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :

Référent :

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

HAUMONT ISABELLE

Direction en charge de l'action :

BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Négociation partenariale

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°17

Agglocampus : Réalisation de liaisons douces entre le campus et ses quartiers environnants

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Conformément aux études déplacements menées dans le cadre du projet Campus, études et travaux de 3 ou 4 liaisons cyclables et piétonnes à travers le campus de PTG. Il est à noter sur ce projet que le foncier appartient au Rectorat.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude
- >Signature d'une convention

Niveau engagement Commune :

- >Réaliser l'opération

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	500 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	100 000,00 €
2016	200 000,00 €
2017	200 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PLENARD NATHALIE

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

- >Autres
- >Commune
- >Etat

Préalables :

- >Négociation partenariale
- >Participation des habitants
- >Prise de compétence par Bordeaux Métropole
- >Réaliser les acquisitions foncières

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°18

Agglocampus : aménagement de l'espace public autour de la station de tramway Doyen Brus

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole s'est engagée auprès de l'Université de Bordeaux, par sa convention de site, à aménager les espaces publics du campus pour améliorer la vie de campus, favoriser les déplacements en modes doux et les sécuriser. Bordeaux Métropole propose dans un premier temps de prioriser les aménagements d'espaces publics en lien avec les opérations immobilières engagées par l'Université et les acteurs de la vie de campus. L'étude préliminaire qui sera mise en œuvre par Bordeaux Métropole sur ce secteur est adossée à la construction d'un immeuble phare (livré en 2015, Domofrance), à fonction mixte : résidentiel, de 150 logements et de service inter universitaire de médecine préventive et de santé. Ce secteur emblématique, est très fréquenté par les étudiants, les chercheurs et les résidents des secteurs d'habitation limitrophes. Il est situé au cœur du futur parc naturel et du campus et à l'articulation névralgique de deux axes routiers importants (rue Escarpit et avenue Pey Berland), la ligne du tram B, la piste cyclable. Ce secteur est unanimement considéré comme prioritaire.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude préliminaire

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	100 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENBRE MARIE

Chef de projet :

HAUMONT ISABELLE

Direction en charge de l'action :BB00 DIRECTION STRATEGIES
METROPOLITAINES ET INNOVATION**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Négociation partenariale

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°19

Agglocampus : études pour l'aménagement de l'espace public autour de la station de tramway François Bordes

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Inscrite à la convention de site opération campus, l'opération « aménagement d'espace public autour de la station de tramway François Bordes » pourrait être réalisée pour accompagner la livraison des bâtiments universitaires réaménagés dans le secteur. La MO serait Université de Bordeaux mais les études pourraient être co-financées par Bordeaux Métropole. Le financement de l'opération serait également en grande partie métropolitain.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Participer à l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnels)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	2 000 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :

Référent :

LEGENBRE MARIE

Chef de projet :

HAUMONT ISABELLE

Direction en charge de l'action :

BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION

Maîtrise d'ouvrage :

Autres

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°20**Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Au titre de la mise en conformité avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage, une aire d'accueil doit être réalisée sur la commune de Pessac. Un Emplacement Réservé existe dans le secteur de Haut Lévêque. Cette aire est destinée à accueillir les accompagnants de personnes hospitalisées.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	900 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	900 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	200 000,00 €
2016	200 000,00 €
2017	500 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENBRE MARIE

Chef de projet :

ALCOUFFE-BA BRIGITTE

Direction en charge de l'action :

UE00 DIRECTION DE L'HABITAT

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Décision d'étudier							
02- Diagnostic - Etudes préalables							
03- Programme							
04- Pour les écoles : Signature de la convention de rétrocession							
05- Etudes d'avant-projet							
06- Consultation et choix du maître d'œuvre							
07-Validation de l'APD et du coût des travaux							
08-Etudes de projet							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
11-Travaux							
12- Réception							
13- Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

Fiche n°21**Rétrocession de l'école maternelle Bellegrave après
réhabilitation**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Derniers travaux de réhabilitation de l'école maternelle Bellegrave dans le cadre de la mise en état correct avant rétrocession à la commune.

L'école maternelle de 6 classes a été construite en 2004. La rétrocession devait donc être effective en 2014. La commune a demandé des travaux de finition avant signature de la convention de rétrocession.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement

Niveau engagement Commune :

-->Accepter la rétrocession de l'équipement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

SENTAGNES EMILIE

Direction en charge de l'action :

GD00 DIRECTION BATIMENTS ET MOYENS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Préalables :

-->Signature de convention

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Décision d'étudier							
02- Diagnostic - Etudes préalables							
03- Programme							
04- Pour les écoles : Signature de la convention de rétrocession							
05- Etudes d'avant-projet							
06- Consultation et choix du maître d'œuvre							
07-Validation de l'APD et du coût des travaux							
08-Etudes de projet							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
11-Travaux							
12- Réception							
13- Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

Fiche n°22**Réhabilitation de l'école La Farandole avant rétrocession**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Réhabilitation de l'école La Farandole dans le cadre de la mise en état correct avant rétrocession à la commune
Livraison programmée pour la rentrée 2015 et rétrocession pour septembre 2016.
Élèves accueillis pendant les travaux dans l'école Cap de Bos et des modulaires.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	1 800 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	50 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENBRE MARIE

Chef de projet :

SENTAGNES EMILIE

Direction en charge de l'action :

GD00 DIRECTION BATIMENTS ET MOYENS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Décision d'étudier							
02- Diagnostic - Etudes préalables							
03- Programme							
04- Pour les écoles : Signature de la convention de rétrocession							
05- Etudes d'avant-projet							
06- Consultation et choix du maître d'œuvre							
07-Validation de l'APD et du coût des travaux							
08-Etudes de projet							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
11-Travaux							
12- Réception							
13- Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

Fiche n°23

Réhabilitation de l'école élémentaire Cap de Bos avant rétrocession

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Réhabilitation de l'école élémentaire Cap de Bos dans le cadre de la mise en état correct avant rétrocession à la commune et conformément aux engagements de Bordeaux Métropole (mise en accessibilité/respect des objectifs thermiques/remise en état correct).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les études préalables

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	3 600 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	50 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

SENTAGNES EMILIE

Direction en charge de l'action :

GD00 DIRECTION BATIMENTS ET MOYENS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Décision d'étudier							
02- Diagnostic - Etudes préalables							
03- Programme							
04- Pour les écoles : Signature de la convention de rétrocession							
05- Etudes d'avant-projet							
06- Consultation et choix du maître d'œuvre							
07-Validation de l'APD et du coût des travaux							
08-Etudes de projet							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
11-Travaux							
12- Réception							
13- Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

Fiche n°24

Complexe sportif de Bellegrave

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Demande de fonds de concours au titre du RI sport. Construction d'un complexe sportif : grande salle multisports de compétition de 1000 places spectateurs, dojo, salle de boxe, salle de préparation physique équipée, bloc vestiaire ; aménagements extérieurs (parkings, parvis, plateaux sportifs, voies de service) et aménagement de plateaux sportifs extérieurs en accès libre de 2 000 m2. Démarrage des travaux prévu début 2017. Livraison septembre 2019. Caractère structurant de l'équipement reconnu.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner financièrement le programme

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	15 042 955,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 400 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	420 000,00 €
2017	980 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

FAURE-NEMERY

Direction en charge de l'action :

BB00 DIRECTION STRATEGIES METROPOLITAINES ET INNOVATION

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Préalables :

-->Signature de convention

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°25

Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Îlot témoin Unitec

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le projet est inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab pour l'année 2015. Etape 2015 : lancement d'une consultation îlot témoin.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

GERSTLE ANNE

Direction en charge de l'action :

UA00 DIRECTION DU POLE DYNAMIQUES URBAINES

Maîtrise d'ouvrage :

SPL La Fab

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°26**Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - îlot témoin Cité des Métiers**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le projet est inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab pour l'année 2015. Etape 2015 : concertation + dépôt PC.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

GERSTLE ANNE

Direction en charge de l'action :

UA00 DIRECTION DU POLE DYNAMIQUES URBAINES

Maîtrise d'ouvrage :

SPL La Fab

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°27**Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - îlot témoin Alouette**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le projet est inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab pour l'année 2015. Etape 2015 : validation étude de faisabilité et dépôt d'un PC en fin d'année.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

GERSTLE ANNE

Direction en charge de l'action :

UA00 DIRECTION DU POLE DYNAMIQUES URBAINES

Maîtrise d'ouvrage :

SPL La Fab

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°28

Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Opération d'aménagement Alouette Bourgailh

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le projet est inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab pour l'année 2015. Etape 2015 : étude foncière à valider, étude urbaine à lancer.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

GERSTLE ANNE

Direction en charge de l'action :

UA00 DIRECTION DU POLE DYNAMIQUES URBAINES

Maîtrise d'ouvrage :

SPL La Fab

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Lancement de l'opération d'aménagement							
02- Montage du dossier (création/ réalisation ZAC-PUP-TAM-lotissement)							
03- Déroulement des études et/ou concertation							
04- Validation (dossier approuvé ou signature convention)							
05- Commercialisation lots et secteurs							
05- Consultations							
06- Préalables (dont fonciers)							
07- Travaux : réalisations des équipements ou aménagements publics							
08- Clôture de l'opération (mise en exploitation)							
09- Réalisation bilan complet							

Fiche n°29

Programme 50 000 logements le long des axes de transport en commun - Opération d'aménagement Le Pontet Saige

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Le projet est inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab pour l'année 2015. Etape 2015 : résultat étude juridique (PAE) et études environnementales, lancement étude urbaine.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

Niveau engagement Commune :

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

GERSTLE ANNE

Direction en charge de l'action :

UA00 DIRECTION DU POLE DYNAMIQUES URBAINES

Maîtrise d'ouvrage :

SPL La Fab

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin							
02-Quantification du temps d'ingénierie Bordeaux Métropole							
03-Réalisation de la prestation							
04-Cloture de la prestation							

Fiche n°30

SDODM - Liaison Aéroport Bordeaux centre-Gare St Jean

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Une étude opérationnelle pour la desserte de l'Aéroport avec l'extension de la ligne A du tramway entre Mérignac Quatre Chemins et l'aéroport, ainsi que la mise en place d'une navette entre l'aéroport et la gare de Pessac Alouette pour assurer la liaison avec la Gare Saint-Jean.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	105 000 000,00 €
--------------------------	------------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	5 500 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	500 000,00 €
2017	5 000 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

COURNET ALEXIS

Direction en charge de l'action :KD00 DIRECTION GRANDS TRVX
INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°31

SDODM - lancement d'une étude stratégique de définition des besoins de desserte ferroviaire sur le territoire de Bordeaux Métropole

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Cette réflexion a pour objectif de définir les besoins de développement de l'offre TER sur le périmètre de l'agglomération (infrastructure, tarification, pôles d'échange...) et d'améliorer notamment les conditions de desserte des communes de la presqu'île, du sud de l'agglomération et d'usage de la voie ferrée de ceinture.

Cette étude sera menée en deux temps :

- accompagner la Région Aquitaine dans le lancement et le suivi de la réflexion sur le développement de l'étoile ferroviaire de l'agglomération;
- lancer l'étude sur les besoins de développement de l'offre TER sur Bordeaux Métropole;

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	200 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	100 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :

Référent :

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

SAMBLAT PIERRE

Direction en charge de l'action :

KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Conseil Régional

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°32

SDODM - Lancement d'une étude prospective de faisabilité pour la desserte en TCSP du seteur extra rocade à l'ouest de l'agglomération

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Il s'agit de s'interroger sur la pertinence de développer une liaison en TCSP en prolongement de la liaison Mérignac aéroport -Pôle de Pessac Alouette qui desservirait les grandes zones d'emplois de l'arc économique de l'ouest de l'agglomération (Bioparc, zone aéroportuaire, Dassault...). L'étude déterminera également si il y a un intérêt, dans un second temps, à prolonger la liaison au sud vers Gradignan, Villenave d'Ornon et Bègles et, au nord, vers Le Haillan, Eysines, St Médard-en-Jalles, le Taillan Médoc, Bruges, Blanquefort et Bordeaux Lac. L'amélioration de la desserte de Martignas-sur-Jalle sera également étudiée dans le cadre de cette étude.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Réaliser l'étude
-->Valider l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	240 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	240 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	240 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :

Référent :

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DI MATTEO GERALDINE

Direction en charge de l'action :

KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°33

ROCADE - Mise à 2x3 voies entre échangeurs 15 et 10 - Suivi convention Etat

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Finalisation des travaux de mise à 2x3 voies de la rocade entre Gradignan et Mérignac (échangeurs 15 à 10).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Accompagner financièrement le programme

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	64 000 000,00 €
--------------------------	-----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	750 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	750 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

SAMBLAT PIERRE

Direction en charge de l'action :

KB00 DIRECTION STRATEGIE ET ETUDES DE DEPLACEMENTS

Maîtrise d'ouvrage :

Autres

Autre(s) acteur(s) :

-->Etat

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°34**Amélioration de la vitesse commerciale des TC**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Programme d'études et travaux de couloirs bus.

Le futur réseau TC dépend du nouveau délégataire choisi au Conseil d'octobre 2014.

Le programme de couloirs bus entamé au codev2 est poursuivi au codev 3.

Sur la commune de Pessac, le programme ne prévoit pas, pour l'heure, de couloir bus.

Cette fiche a été créée si un projet était identifié au cours du contrat.

Le programme n'est pas encore totalement défini et reste ouvert.

Dans le cas où la ville identifie des problèmes de retenues de files bloquant le bus, il est souhaitable de faire remonter les difficultés afin de compléter le programme.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

LHOTE CLAIRE

Direction en charge de l'action :

KD00 DIRECTION GRANDS TRVX
INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

-->TBC

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°35

Etudes d'aménagement et travaux du pôle intermodal de Pessac Alouette France

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Réaliser les études opérationnelles du pôle d'échange multimodal de Pessac Alouette France et les travaux. Une convention de financement multipartenariale études permet de définir les participations de chacun sur les 240 000 € d'études estimées pour ce projet. Un partenariat financier est également envisagé pour la partie travaux. Un phasage de l'opération est proposé comme suit :

Inscription au CODEV 3 de l'allée du Haut Lévêque, entre la halte et la rue des anciennes écoles, et la rue Martin Luther King au droit de la halte jusqu'à l'arrivée de la piste cyclable ainsi que les cheminements piétons/cycles au droit de la halte. Le CODEV 3 correspondrait ainsi au traitement des abords et des correspondances. Inscription au CODEV 4, le traitement du nord de l'allée du Haut Levêque et le parking, ce qui correspondrait au traitement des problématiques de stationnement. Dans un dernier temps, seraient traités toujours au CODEV 4, le sud de la rue Martin Luther King et la rue de la Métropole.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude
- >Lancer des consultations
- >Réaliser les travaux
- >Remise de l'ouvrage au gestionnaire

Niveau engagement Commune :

- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- >Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	3 245 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 700 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	150 000,00 €
2016	1 300 000,00 €
2017	250 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

MARIE ISABELLE

Direction en charge de l'action :KD00 DIRECTION GRANDS TRVX
INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

- >Bordeaux Métropole
- >Commune
- >Conseil Régional
- >Etat
- >RFF
- >SNCF

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°36**Réaménagement du carrefour Alouette (Place du général De Gaulle)**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Etude d'aménagement de l'entrée de ville, carrefour route d'Arcachon / avenue du Bourgaillh : amélioration échanges bus/tramway. Au vu de l'arrivée du tramway et du périmètre 50 000 logements, Bordeaux Métropole s'engage sur la réalisation de l'étude préliminaire (pour alimenter les réflexions qui se poursuivent sur ce secteur, côté SPL notamment).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude préliminaire

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnels)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	20 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENBRE MARIE

Chef de projet :

CHEYROU CECILE

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°37**P+R Pessac Alouette: étude pour la mise en ouvrage**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

P+R Pessac Alouette : étude de faisabilité et, en fonction des résultats, étude préliminaire pour la mise en ouvrage, ainsi qu'analyse fine des besoins de stationnement sur le futur P+R "Cap Métiers" demandée par la Mairie dans le cadre de ce projet.

La commune de Pessac a exprimé le souhait de transformer le P+R Alouette de surface en ouvrage afin de porter le nombre de places de stationnement de 150 à 400 places.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	200 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	200 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	10 000,00 €
2016	190 000,00 €
2017	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DAQOUNE AHMED

Direction en charge de l'action :KD00 DIRECTION GRANDS TRVX
INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°38**Entrée de ville Jaurès**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Travaux de requalification de l'avenue Jean Jaurès (ex route d'Arcachon) sur le tronçon Chateaubriand-Nancel Pénard constituant une entrée de ville, à conforter en termes urbain et paysager tout en intégrant la dimension forte d'artère commerciale de cet axe de transit est-ouest. Sécuriser les modes doux, maintenir une offre suffisante de stationnement public, modérer la vitesse en conservant la fluidité nécessaire à l'itinéraire. Poursuite des études techniques (AVP-PRO) avec concertation des riverains pour des travaux dernier trimestre 2015, avec une durée d'environ au moins un an, selon le phasage retenu. Dévolution des travaux par consultation dédiée de marchés publics avec délais inhérents aux procédures.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	3 600 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	3 600 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	300 000,00 €
2016	2 000 000,00 €
2017	1 300 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PINSOLLE DENIS

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

Préalables :

-->Participation des habitants

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°39**Avenue Magellan (Accès CHU Haut-Lévèque)**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Suite à l'extension du Tram, modification de l'accès au CHU par la création d'un giratoire (desserte complémentaire de la gare Alouette futur site intermodal, du futur parc relais et du lotissement d'activité communal Bois Saint Médard). Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les travaux et à lever les préalables fonciers. La commune s'engage sur la prise en charge de l'éclairage, des plantations et du mobilier.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	770 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	700 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	700 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DAQOUNE AHMED

Direction en charge de l'action :KD00 DIRECTION GRANDS TRVX
INVESTISSEMENTS DEPLACEMENT**Maîtrise d'ouvrage :**

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°40**Sécurisation de l'avenue Beutre - Courtillas**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Aménagement de l'avenue de Beutre sur Pessac, entre le giratoire des Provinces jusqu'à Mérignac, ainsi qu'un tronçon de l'avenue de Courtillas sur Mérignac. Bordeaux Métropole s'engage à réaliser l'étude sur l'avenue de Beutre et à lancer la DUP.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études avant projet
- >Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau)
- >Mener la concertation

Niveau engagement Commune :

- >Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
- >Participer aux études
- >Valider l'étude
- >Mener la concertation

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 500 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	75 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	75 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

CHEYROU CECILE

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°41**Aménagement chemin de la Princesse**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Étude et travaux pour la mise à double sens du chemin de la Princesse afin d'accéder plus aisément à la déchetterie.

La ville souhaite la réalisation des travaux à l'été 2015

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Réaliser les études avant projet
- >Lever les préalables fonciers
- >Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau)
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux
- >Etablir les PV de mise en exploitation, et participer aux opérations de transferts d'ouvrages
- >Remise de l'ouvrage au gestionnaire

Niveau engagement Commune :

- >Céder le foncier
- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
- >Valider l'étude préliminaire
- >Valider l'Avant Projet
- >Négocier le foncier
- >Participer à la réception des travaux
- >Assurer l'entretien, la gestion et le fonctionnement des équipements

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	250 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	250 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	250 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

CHEYROU CECILE

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°42**Traitement du carrefour Chateaubriand-Gradignan-Desbats-Cardinal**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Sécurisation pour les deux roues du carrefour Cardinal-Chateaubriand-Gradignan-Desbats dans le cadre de la liaison centre ville - campus à renforcer. Bordeaux Métropole s'engage sur la réalisation de l'avant projet. L'étude porte sur le carrefour et l'avenue Chateaubriand jusqu'au pont de chemin de fer.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les études avant projet

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'Avant Projet

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	600 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	15 000,00 €
2016	35 000,00 €
2017	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

CHEYROU CECILE

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°43**Avenue Marc Desbats (de Chateaubriand à Chiquet)**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Réaménagement de l'avenue entre le Campus et le centre ville pour résorber la discontinuité cyclable. Pour le CODEV 3 sont envisagées les études et les acquisitions foncières. Bordeaux Métropole s'engage sur la réalisation de l'étude préliminaire et le lancement d'une DUP en parallèle des négociations foncières.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Lancer la DUP
- >Réaliser l'étude préliminaire
- >Lever les préalables fonciers

Niveau engagement Commune :

- >Accompagner techniquement une démarche/une étude
- >Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	200 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	200 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

CHEYROU CECILE

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°44**Liaison douce cyclable du Pacha à Toctoucau (jusqu'au Bois de la princesse pour Bordeaux Métropole)**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Etude préliminaire liaison cyclable entre Pacha et Toctoucau (jusqu'au bois de la princesse pour Bordeaux Métropole) sur avenue De Lattre de Tassigny, en lien avec le Département et Cestas. Bordeaux Métropole s'engage sur une révision de l'étude préliminaire en cherchant des économies, la réalisation des régularisations foncières et l'examen de l'opportunité d'une DUP.

Cet axe fait parti du réseau structurant de la politique vélo métropolitaine.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Lancer la DUP
- >Réaliser l'étude préliminaire

Niveau engagement Commune :

- >Participer aux études
- >Valider l'étude préliminaire
- >Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnels)
- >Prendre la décision des suites de l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 900 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	90 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	25 000,00 €
2016	40 000,00 €
2017	25 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

CHEYROU CECILE

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°45**Piste cyclable Domaine Universitaire - Cestas**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Modes de déplacements doux, itinéraire cyclable Domaine Universitaire - Cestas. Bordeaux Métropole s'engage à réaliser un tracé alternatif sans ouvrage de franchissement de la rocade en franchissant cette dernière par l'avenue de Canéjan.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

- >Réaliser les études avant projet
- >Poursuivre la levée des préalables fonciers
- >Réaliser les travaux
- >Réceptionner les travaux
- >Etablir les PV de mise en exploitation, et participer aux opérations de transferts d'ouvrages
- >Remise de l'ouvrage au gestionnaire

Niveau engagement Commune :

- >Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 000 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	500 000,00 €
2016	500 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

HARRIBEY DIDIER

Direction en charge de l'action :

TM00 DIRECTION TERRITORIALE SUD

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->VILLE

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°46**Etude du bassin versant de collecte des eaux usées de Noutary**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Réaliser un diagnostic hydraulique du fonctionnement du réseau d'eaux usées structurant et des différents ouvrages singuliers.

Analyse des différents dysfonctionnements existants au droit du poste de relevage Noutary (insuffisance, déversement au milieu récepteur...) afin de proposer des aménagements cohérents en lien avec l'urbanisation future de ce bassin versant.

Le coût estimé est le coût global de l'opération pour l'ensemble des communes concernées (Pessac, Talence, Bègles).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude préliminaire

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude préliminaire

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	200 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	200 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	200 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

TERRIEN SEBASTIEN

Direction en charge de l'action :

TE00 DIRECTION DE L'EAU

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Préalables :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°47**Etude hydraulique globale du fonctionnement du Peugue, de sa source à la Garonne**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Le ruisseau du Peugue traverse les communes de Pessac, Mérignac et Bordeaux avant de se jeter dans la Garonne. Sur son parcours, de nombreux problèmes d'inondation sont recensés. Par ailleurs, il accueille les ouvrages d'assainissement pluvial les plus importants et les plus complexes de Bordeaux Métropole, dont la connaissance du fonctionnement reste imprécise jusqu'à aujourd'hui. Cette étude vise donc à caractériser le fonctionnement actuel de l'ensemble du système et de proposer des solutions d'aménagement afin de résorber les problèmes d'inondation recensés.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude préliminaire
 -->Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnels)
 -->Identifier un terrain

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	200 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	200 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	100 000,00 €
2016	100 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

GRANDCHAMP SIMON

Direction en charge de l'action :

TE00 DIRECTION DE L'EAU

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Préalables :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°48**Etude de lutte contre les inondations du ruisseau d'Ars**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Une étude hydraulique sur le ruisseau d'Ars est actuellement en cours de réalisation et va se terminer début 2015. Cette étude vise à définir des scénarios d'aménagement afin de lutter contre les inondations dans les principaux secteurs à enjeux. A partir des aménagements choisis, au cours de ce contrat Codev, il est prévu de lever les préalables et lancer des consultations de maîtrise d'œuvre.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Lever les préalables fonciers
 -->Lever des préalables environnementaux (étude d'impact, dossier loi sur l'eau)
 -->Lancer des consultations

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'étude et les suites opérationnelles proposées (mode opératoire, outils opérationnels)
 -->Identifier un terrain

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	20 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	20 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

GRANDCHAMP SIMON

Direction en charge de l'action :

TE00 DIRECTION DE L'EAU

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°49**Bassin d'étalement de Camponac**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Amélioration de la qualité sanitaire du bassin de retenue existant dans le cadre du réaménagement du parc Camponac.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les études avant projet
-->Lever des préalables environnementaux
(étude d'impact, dossier loi sur l'eau)

Niveau engagement Commune :

-->Valider l'Avant Projet

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	100 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	100 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	50 000,00 €
2017	50 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

TERRIEN SEBASTIEN

Direction en charge de l'action :

TE00 DIRECTION DE L'EAU

Préalables :

-->Préalables environnementaux (études d'impact, dossier loi sur l'eau)

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°50**Bassin versant Amont Fontaudin**

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Travaux du bassin versant Amont Fontaudin. Cette action est issue des résultats de l'étude hydraulique du ruisseau de l'Ars (mars 2015) et pourrait constituer la première réalisation concrète du programme de lutte contre les inondations de l'Ars.

Raccordement d'un bassin versant de 41 ha aujourd'hui non contrôlé sur le bassin de stockage de Fontaudin au moyen d'un collecteur de diamètre 800 sur 500 ml (avec chambre et deux vannes de régulation). Cet aménagement permettrait une réduction très notable des inondations de l'avenue Schweitzer (résiduel de 20 m3) pour une pluie décennale.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	1 600 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 600 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	100 000,00 €
2017	1 500 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

COMMARIEU OLIVIER

Direction en charge de l'action :

TE00 DIRECTION DE L'EAU

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05- Levée des préalables fonciers							
07- Consultation maîtrise d'oeuvre							
08- AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°51**Assainissement ZOO de Pessac**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Desserte du Zoo de Pessac par la solution d'assainissement eaux usées la plus adéquate.
Bordeaux Métropole accompagnera la Ville dans la mesure de ses compétences en fonction de la solution retenue.
Les besoins éventuels de pré-traitement avant rejet dans le domaine public sont à prendre en charge par le Zoo.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude
-->Réaliser les travaux

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
-->Valider l'étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	900 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	900 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	100 000,00 €
2017	800 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

CROIZET REMI

Direction en charge de l'action :

TE00 DIRECTION DE L'EAU

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01- Décision d'étudier							
02- Programme							
03- Études préliminaires							
04- Levée des préalables réglementaires (dossier Loi sur l'eau, zone humide...)							
05-Levée des préalables fonciers							
07-Consultation maîtrise d'oeuvre							
08-AVP/Étude de maîtrise d'oeuvre (conception, diagnostics, essais...)							
09- Confirmation de décision de faire							
10-Consultation travaux							
11- Réalisation des travaux							
12- Remise de l'ouvrage au gestionnaire							

Fiche n°52**55.000 hectares - Valorisation des trames bleues du Pontet, du Serpent et de l'Artigon**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

La Ville souhaite valoriser les cours d'eau et le patrimoine naturel et paysager en cohérence avec le programme 50.000 logements à proximité et les études menées dans le cadre de 55 000 ha de Nature.

Dans le cadre de la démarche 55 ha et du RI nature, Bordeaux Métropole peut accompagner les études lancées par la commune (secteur Camponac).

Cette fiche ne comprend pas d'étude hydraulique.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

-->Réaliser l'étude

-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	25 000,00 €
2016	25 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DA SILVA MAGALI

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°53**Aménagement de la forêt du Bourgailh**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Compléter l'aménagement de la forêt du Bourgailh en parc détente et de loisirs, étendre les continuités piétonnes et cyclables.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
-->Apporter un soutien financier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	3 200 000,00 €
--------------------------	----------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	1 600 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	----------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	100 000,00 €
2016	750 000,00 €
2017	750 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DE MELO AURORE

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°54**Bourgailh – plan de gestion**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Soutien au plan de gestion dans le cadre du RI nature. La Ville souhaite réaliser des actions d'animation et de sensibilisation. Elle va également établir un plan de gestion sur l'ensemble du site du Bourgailh.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Formaliser la demande de financement

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	40 000,00 €
--------------------------	-------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	20 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	10 000,00 €
2016	10 000,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DE MELO AURORE

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°55

Bois des sources du Peugue - mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Suite à la réalisation du plan de gestion en 2008, la Ville de Pessac met en œuvre les recommandations établies pour valoriser et préserver la biodiversité et les habitats du bois des Sources du Peugue. La mise en œuvre se fait au travers de travaux, d'actions de communication et de la gestion du site.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
-->Partager des fichiers ou informations

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	270 000,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	135 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	45 000,00 €
2016	45 000,00 €
2017	45 000,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DE MELO AURORE

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°56**Nature en ville et patrimoine arboré**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

La Ville souhaite valoriser la place de la Nature en ville. Pour cela, elle projette de végétaliser une place par an, de travailler sur les trames vertes et bleues (action de sensibilisation, acquisition foncière, réalisation d'études), de valoriser son patrimoine arboré par différentes actions, notamment le projet 365 arbres (1 arbre/jour) et de développer les jardins partagés.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Participer à l'étude
-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
-->Réaliser l'étude
-->Négocier le foncier
-->Racheter le foncier
-->Partager des fichiers ou informations

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	180 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	90 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	30 000,00 €
2016	30 000,00 €
2017	30 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

DESURMONT ANNE

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Préalables :

-->Engager les négociations foncières

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°57**Plan climat Ville Bordeaux Métropole**

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Mutualisation et coopération technique sur le dépôt d'un dossier Tepos avant mars 2015. Mutualisation des indicateurs et établissement d'un tableau de bord commun.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Assurer une assistance technique/
ingénierie/animation

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une
étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENBRE MARIE

Chef de projet :

DOURNEAU HELENE

Direction en charge de l'action :

BC00 DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE
ET PARTICIPATION

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°58

Aide au financement et à l'animation de projets communaux liés au développement durable : élaboration de plans d'actions A21 et PCET, bilan carbone et précarité énergétique

Niveau enjeu de l'action : communal

1- Descriptif :

Bordeaux Métropole souhaite favoriser l'émergence de démarches et de projets de développement durable sur son territoire.

Elle désire apporter aux communes porteuses de ce type de projets, l'accompagnement et le soutien financier nécessaires à leur réalisation.

Les communes partenaires s'engagent, en contrepartie, à participer aux travaux des différents réseaux métropolitains en lien avec le développement durable et à participer, en 2015, à la mise à jour et redéfinition de la politique de développement durable de la Métropole.

La commune de Pessac propose les actions suivantes :

2015 : élaboration du bilan carbone patrimoine et compétences

2016 : soutien à l'élaboration du 3ème plan d'actions de l'A21 et du PCET

2017 : actions de rénovation énergétique du bâti et de lutte contre la précarité

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Assurer une assistance technique/ ingénierie/animation

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge des dépenses et/ou

équipements relevant de compétences communales

-->Participer aux études

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	105 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	10 000,00 €
2016	10 000,00 €
2017	10 000,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :

Référent :

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

SEIGNEUR KARINE

Direction en charge de l'action :

BC00 DIRECTION DEVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

Autre(s) acteur(s) :

-->Bordeaux Métropole

-->Commune

Préalables :

-->Négociation partenariale

-->Signature de convention

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°59**Réseaux de chaleur Pessac Ouest**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Poursuite des études de réseaux de chaleur sur 2 secteurs (intra-rocade, à savoir le quartier Saige Chataigneraie et extra-rocade, à savoir les hôpitaux Haut Lévêque et Xavier Arnozan).

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Prendre la décision suite à l'étude préalable

Niveau engagement Commune :

-->Accompagner techniquement une démarche/une étude

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	50 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	50 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

BROSSAULT CLAUDE

Direction en charge de l'action :

TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°60

Opération de résorption des points noirs de bruit (PNB) ferroviaires

Niveau enjeu de l'action : intercommunal

1- Descriptif :

Opération de protection des bâtiments d'habitation, d'enseignement ou de santé exposés à des niveaux de bruit ferré trop importants. Cette opération est portée par Réseau Ferré de France. Bordeaux Métropole est co-financier. La Direction de la Nature assure le suivi de cette opération en participant au comité de pilotage de l'opération et assure le relais auprès des communes concernées.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Prendre en charge une partie des investissements

Niveau engagement Commune :**3 - Estimation financière :**

Évaluation totale action	800 000,00 €
--------------------------	--------------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	136 000,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	136 000,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENBRE MARIE

Chef de projet :

PESLE CLEMENT

Direction en charge de l'action :

UD00 DIRECTION DE LA NATURE

Maîtrise d'ouvrage :

Autres

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

-->Conseil Régional

-->Etat

-->RFF

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Décision d'étudier							
02- Diagnostic - Etudes préalables							
03- Programme							
04- Pour les écoles : Signature de la convention de rétrocession							
05- Etudes d'avant-projet							
06- Consultation et choix du maître d'œuvre							
07-Validation de l'APD et du coût des travaux							
08-Etudes de projet							
09- Confirmation de décision de faire							
10- Consultation – Attribution des marchés de travaux							
11-Travaux							
12- Réception							
13- Pour les écoles : cession après l'année de parfait achèvement							

Fiche n°61**Festival du film d'histoire**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Soutien au Festival du Film d'Histoire selon règlement culturel d'intervention Bordeaux Métropole.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Apporter un soutien financier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	147 593,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	52 000,00 €
2016	49 150,00 €
2017	46 443,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PASCAUD CLOTILDE

Direction en charge de l'action :

UA01 MISSION URBANITE ET CULTURES

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°62**Vibrations Urbaines**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Cette manifestation pluridisciplinaire réunit les pratiques culturelles et sportives urbaines. Le fil rouge des cultures urbaines s'étoffe au fil des éditions et propose un ensemble diversifié : sports de glisse, danses hip hop, street art musiques urbaines.

Pendant dix jours de festival, les disciplines de la culture street (skateboard, bmx, graffiti, breakdanse et autres formes de hip hop) se rencontrent au travers de compétitions sportives amateurs et professionnelles, des battle de danse, des expositions, des concerts, des ateliers pédagogiques, des programmations street art avec des performances graffiti

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Apporter un soutien financier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	71 313,00 €
-----------------------------------------------------------------------	-------------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	25 000,00 €
2016	23 750,00 €
2017	22 563,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

FRANCHI MARCO

Direction en charge de l'action :

UA01 MISSION URBANITE ET CULTURES

Maîtrise d'ouvrage :

Commune

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°63

Action d'accompagnement de l'Artothèque à la commande artistique tram et garonne

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

L'Artothèque, dont Bordeaux Métropole est adhérente depuis 2011, instaure un nouveau type de relation avec l'art et favorise la connaissance et la diffusion de l'art contemporain auprès de publics diversifiés. Dans le cadre de la commande artistique de Bordeaux Métropole à la fois garonne et tram, la structure serait susceptible d'accompagner l'installation des œuvres dans l'espace public afin de faire en sorte que le public soit en capacité de mieux se les approprier.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :

Niveau engagement Métropole :

-->Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur

Niveau engagement Commune :

-->Apporter un soutien financier

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	30 000,00 €
Répartition annuelle de la dépense	
2015	15 000,00 €
2016	15 000,00 €
2017	0,00 €
Recettes attendues	0,00 €

4 - Préalables au projet et acteurs :

Réfèrent :

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

PASCAUD CLOTILDE

Direction en charge de l'action :

UA01 MISSION URBANITE ET CULTURES

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Déroulement de l'action							
02-Validation de la demande de subvention							
03-Attribution de la demande de subvention							

Fiche n°64

Densification des points de collecte du verre sur le territoire communautaire

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Déploiement des bornes à verre selon un objectif d'1 point de collecte pour 500 habitants. Bordeaux Métropole doit implanter 30 points de collecte supplémentaires sur la commune. La commune facilitera ces implantations et assurera la concertation nécessaire le cas échéant.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Réaliser l'étude
 -->Réaliser les travaux
 -->Réaliser la prestation

Niveau engagement Commune :

-->Participer aux études
 -->Valider l'Avant Projet
 -->Mener la concertation

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

ROQUES HELENE

Direction en charge de l'action :

TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Préalables :

-->Préalables environnementaux (études d'impact, dossier loi sur l'eau)

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Fiche n°65**Suppression de la marche arrière lors de la collecte.**

Niveau enjeu de l'action : métropolitain

1- Descriptif :

Mise en œuvre de la R437 visant à supprimer la marche arrière lors de la collecte.

72 voies recensées.

42 voies non traitées - Stationnement gênant et absence de raquette.

4 voies en cours de traitement :

- Rue Emile Zola
- Allée des Hibiscus
- Rue Louis Braille
- Rue des Flamboyants

26 voies déjà traitées.

Il faut reprendre l'étude pour les voies non traitées pour faire un point sur les méthodes à mettre en place.
Reprise de l'étude dès janvier 2015.

2- Engagement Bordeaux Métropole / Commune :**Niveau engagement Métropole :**

-->Prendre la décision suite à l'étude préalable

Niveau engagement Commune :

-->Prendre en charge les travaux sur le FIC

3 - Estimation financière :

Évaluation totale action	0,00 €
--------------------------	--------

Estimation des dépenses de Bordeaux Métropole sur la durée du contrat	0,00 €
-----------------------------------------------------------------------	--------

Répartition annuelle de la dépense	
2015	0,00 €
2016	0,00 €
2017	0,00 €

Recettes attendues	0,00 €
--------------------	--------

4 - Préalables au projet et acteurs :**Référent :**

LEGENDRE MARIE

Chef de projet :

MERLET STEPHAN

Direction en charge de l'action :

TF00 DIRECTION COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

Maîtrise d'ouvrage :

Bordeaux Métropole

Autre(s) acteur(s) :

-->Commune

Préalables :

-->Autres

5 - Calendrier prévisionnel :

Déroulement action	2015 1er semestre	2015 2nd semestre	2016 1er semestre	2016 2nd semestre	2017 1er semestre	2017 2nd semestre	2018
01-Définition du besoin : programme							
02-Décision de faire							
03-Consultation							
04-Préalables							
05-Réalisation de l'étude							
06-Validation des conclusions de l'étude							

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_285

Objet : Tennis de Camponac - Renouvellement de la convention de mise à disposition des équipements avec le SPUC Omnisports et le SPUC Tennis

Monsieur Guy BENEYTOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique de soutien du mouvement sportif associatif et du développement de la pratique sportive, la Commune a souhaité confier la gestion et l'animation du tennis à la section Tennis du SPUC sur les équipements sportifs dits de Camponac et de Razon.

La convention de mise à disposition relative à l'équipement de Camponac étant arrivée à échéance, il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Elle est conclue pour une durée de trois années consécutives à compter du 01/10/2015.

Elle est consentie à titre gratuit, la Commune prenant en charge les frais liés à la consommation de fluides à l'exception de ceux du logement du gardien situé sur le site de Camponac. En contrepartie, le SPUC assurera l'entretien courant des équipements, le nettoyage, les frais de téléphone et le gardiennage.

Le Conseil Municipal :

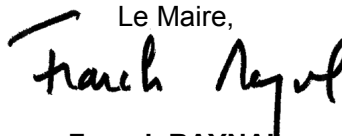
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- autorise le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'équipement dit « Tennis de Camponac » au SPUC Omnisports et à sa section Tennis ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX RESIDENCE CAMPONAC

Entre :

La Commune de Pessac, place de la Vème République, 33600 PESSAC, représentée par Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, agissant en vertu :

- de l'arrêté de délégation de signature conféré par Monsieur le Maire en date du 16/05/2014 reçu en Préfecture
- de la délibération du Conseil Municipal n°2015... en date du 28/09/2015 déposée en Préfecture le

Et :

Le Stade Pessacais Union Club (S.P.U.C.) Omnisports, association régie par la loi de 1901 et déclarée à la Préfecture de Gironde le 25/05/1950 sous le n°05130, ayant son siège social avenue du Colonel Robert Jacqui et représentée par son Président en exercice, Monsieur Henri DELRIEU, dûment habilité aux présentes.

Et :

Le Stade Pessacais Union Club (S.P.U.C.) section Tennis, association régie par la loi de 1901 et déclarée à la Préfecture de Gironde le 23/08/2007 sous le n°33507052, ayant son siège social avenue Pierre Wiehn et représentée par son Président en exercice, Monsieur Patrick VELSCH, dûment habilité aux présentes.

Exposé

Dans le cadre de sa politique de soutien du mouvement sportif associatif et du développement de la pratique sportive, la Ville de Pessac souhaite poursuivre son partenariat avec le SPUC Omnisports et le SPUC Section Tennis dans la gestion des installations sportives tennistiques de la Résidence Camponac.

La convention arrivant à échéance le 30/09/2015, il y a lieu de la renouveler.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de gestion et d'utilisation des tennis de Camponac, propriété de la Commune.

Il est convenu et exposé ce qui suit :

Article 1 – Désignation

Les installations mises à disposition font partie de l'ensemble immobilier dit "Tennis de Camponac" constituant le lot n°513 de la copropriété résidence de Camponac (cadastré section CT n°210) pour une superficie de 10.630 m² et les 18.500/100.000ème du sol attachés au dit lot. Ces installations comprennent :

- un bâtiment (comprenant deux courts couverts)
- quatre courts extérieurs
- un club house – vestiaires
- un logement de gardien (comprenant 1 séjour, 1 cuisine, 1 salle de bain, 2 chambres)

Article 2 – Destination

Ces locaux sont entièrement et strictement destinés à l'activité sportive de l'association S.P.U.C. Tennis telle que définie dans ses statuts et dans le projet qu'elle présente pour son financement partenarial dans le cadre des programmations annuelles de Politique de la Ville.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de l'objet statutaire du SPUC Section Tennis qui est de :

- enseigner le tennis,
- organiser des compétitions
- faciliter l'accès et le développement de la pratique

Tout projet de modification ou d'évolution de l'activité devra être soumis pour approbation à la Commune.

Article 3 – Durée

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2015. Six mois avant son échéance, les parties conviennent de se revoir afin de définir des modalités d'une reconduction.

Article 4 – Conditions d'utilisation

Le S.P.U.C organisera l'animation, l'enseignement et les compétitions de tennis dans le respect des statuts et des règlements administratifs et sportifs de la Fédération Française de Tennis.

Les joueurs, utilisateurs de ces installations, seront porteurs d'une carte d'adhérent délivrée par le S.P.U.C. Ils s'engagent à respecter le règlement intérieur afférent aux installations.

Le S.P.U.C s'engage à permettre l'accès des terrains aux différents établissements scolaires de Pessac, sur le temps scolaire, en dehors du fonctionnement de l'école de tennis du S.P.U.C, dans le cadre de la législation en vigueur ainsi qu'aux organisateurs des opérations Tickets-Sports et Vacances si le site de Camponac est retenu.

L'association fournira annuellement à la Commune un planning précis d'occupation des installations mises à disposition.

Sur demande expresse et ponctuelle de la Commune les installations pourront être mises à disposition d'autres associations selon un calendrier arrêté conjointement avec le S.P.U.C.

Ces mises à disposition seront faites sans dédommagement ou contre partie et donneront lieu à la signature d'une convention spécifique entre la Commune et les associations concernées. Durant ces mises à disposition, les clubs utilisateurs assumeront l'entière responsabilité de l'usage du matériel.

Ces mises à disposition seront limitées à un maximum de 150 heures par an, soit en moyenne d'un terrain par semaine sur une durée de 3 heures.

Le preneur ne pourra en aucun cas sous louer ou prêter les biens mis à disposition. Toutes les activités et manifestations ponctuelles à l'intérieur des locaux relèveront de sa seule responsabilité.

Article 5 – Entretien, réparations et transformations des installations

L'occupant jouira des lieux paisiblement et en bon de père de famille, sans y faire, ni souffrir, qu'il y soit fait des dégradations. Il les maintiendra en bon état d'entretien et de réparations locatives et devra les rendre tels en fin de convention.

Il assure le nettoyage et la remise en configuration initiale après usage des installations

L'association prendra en charge l'entretien et les réparations nécessaires au maintien des locaux et des espaces sportifs en l'état. Tous ces travaux ne pourront être réalisés qu'avec l'accord et sous le contrôle de la Commune

Tous les travaux, aménagements, installations réalisés par l'association deviendront, sans indemnité, propriété de la Commune à l'issue de la convention, à moins que cette dernière n'impose la remise des lieux dans leur état antérieur.

L'association souffrira, sans indemnité, les travaux qui pourraient être entrepris par la Commune, pour quelque raison que ce soit et qu'elle qu'en soit la durée.

La Commune se réserve le droit de contrôler à tout moment le bon entretien des espaces mis à disposition et de vérifier que l'utilisation de l'équipement est conforme à la pratique des activités tennistiques.

Article 6 – Conditions financières et gestion de l'équipement

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

La Commune assumera les charges des fluides, à l'exception de celles du logement. Elle assurera également les réparations et les travaux de gros œuvre incombant au propriétaire ainsi que l'entretien des espaces non sportifs du site.

Elle acquittera toutes les contributions et taxes établies ou à établir frappant le sol et les bâtiments, à l'exception de la taxe d'habitation relative au logement du gardien qui sera entièrement supportée par le S.P.U.C .

Le S.P.U.C assurera la gestion de l'équipement à savoir le maintien en l'état des bâtiments et des terrains de jeux intérieurs et extérieurs, leur nettoyage, les charges de téléphone et de gardiennage. A cet égard le gardien devra assurer la surveillance des installations, les ouvertures et les fermetures. Il assumera également le petit entretien des installations mises à disposition.

La Commune s'engage à maintenir les installations dans un état correct permettant la pratique courante du tennis.

Article 7 – Assurances & réclamations des tiers

Le S.P.U.C s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable, pendant toute la durée de la convention, toutes les assurances nécessaires pour couvrir les risques d'incendie, dégâts des eaux, vol de matériel, responsabilité civile liée à la gestion et à l'exploitation des installations.

L'association prendra également en charge l'assurance liée au logement mis à disposition. Il devra s'en justifier à la Commune dès première demande.

La Commune s'assurera pour sa part pour les risques relevant du propriétaire.

Le S.P.U.C devra faire son affaire personnelle, à ses risques, périls et frais, sans que la Commune puisse être inquiétée ou recherchée de toutes réclamations faites par les voisins ou les tiers, notamment pour bruits, odeurs, chaleur ou trépidations, causés par lui ou par des appareils lui appartenant.

Au cas néanmoins où la Commune aurait à payer des sommes quelconques, de son fait, celui-ci serait tenu de les lui rembourser sans délai.

Le S.P.U.C fera son affaire personnelle de tous dégâts causés aux lieux loués et de tous troubles de jouissance causés par les voisins ou les tiers et se pourvoira directement contre les acteurs de ces troubles, sans que la Commune puisse être recherchée.

Le S.P.U.C s'engage à aviser la Commune immédiatement de tout sinistre.

Article 8 – Obligations de la Section Tennis :

Les obligations suivantes devront être observées par les membres du SPUC Omnisports et SPUC Section Tennis ; de même que par toutes les personnes qu'ils auront introduits sur les installations et dans les locaux :

- ils s'interdiront tout acte à caractère raciste, antisémite ou xénophobe et tout acte pouvant nuire à la sécurité des personnes et des biens
- ils useront paisiblement des installations et préserveront la tranquillité du voisinage
- ils n'utiliseront pas d'appareils dangereux, ne détiendront pas de produits explosifs ou inflammables, autres que ceux d'un usage courant, autorisés par les règlements de sécurité
- ils observeront les règlements sanitaires départementaux
- ils observeront les réglementations nationales et locales en matière de débits de boisson
- ils se conformeront aux lois et règlements en vigueur en matière d'encadrement sportif
- ils mettront tous les moyens en œuvre à la réalisation des objectifs fixés
- ils fourniront chaque année un compte rendu d'exécution de la réalisation des objectifs et actions prévus
- ils fourniront chaque année un bilan et un compte de résultat de l'association
- ils fourniront chaque année un budget prévisionnel
- ils valoriseront et comptabiliseront dans leurs écritures comptables la jouissance gratuite des locaux ou équipements sportifs mis à disposition.

Article 9 – Résiliation

Du fait du caractère précaire et révocable de la présente convention, la Commune pourra la résilier à tout moment pour un motif d'intérêt général, sans préavis et sans indemnité.

A défaut d'exécution d'une des clauses de la présente convention, et un mois après une simple sommation d'exécuter restée sans effet et contenant réclamation par la Commune de son intention d'user de son bénéfice de la présente clause, la présente convention sera résiliée de plein droit, si bon semble à la Commune sans qu'il soit besoin d'en former une demande en justice.

En cas d'accord amiable, les parties pourront mettre fin de façon anticipée à la présente convention.

La présente convention sera résiliée de plein droit en cas de mise en sommeil ou de dissolution du SPUC Omnisports ou du SPUC Section Tennis, ou encore par la destruction des installations et locaux, par cas fortuit ou force majeure.

L'association s'engage à ne pas exercer de recours à l'encontre de la Ville en cas d'interruption de son activité associative liée à un cas fortuit ou de force majeure.

Article 10 – Contentieux

Tout litige sur l'exécution de la présente convention devra être porté à la connaissance réciproque du S.P.U.C et de la Commune.

Article 11 – *Élection de domicile*

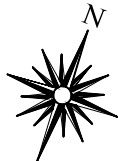
Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties déclarent que leur domicile est bien celui indiqué entête des présentes.

Fait à Pessac, le
en 4 exemplaires

Pour le S.P.U.C. Omnisports,
Le Président

Pour le S.P.U.C. Section Tennis
le Président

Pour la Commune,



Ville de PESSAC PLAN DE SITUATION Tennis de Camponac

Envoyé en préfecture le 01/10/2015





PESSAC

Tennis de Camponac

Mise à disposition au SPUC Omnisport et SPUC Tennis

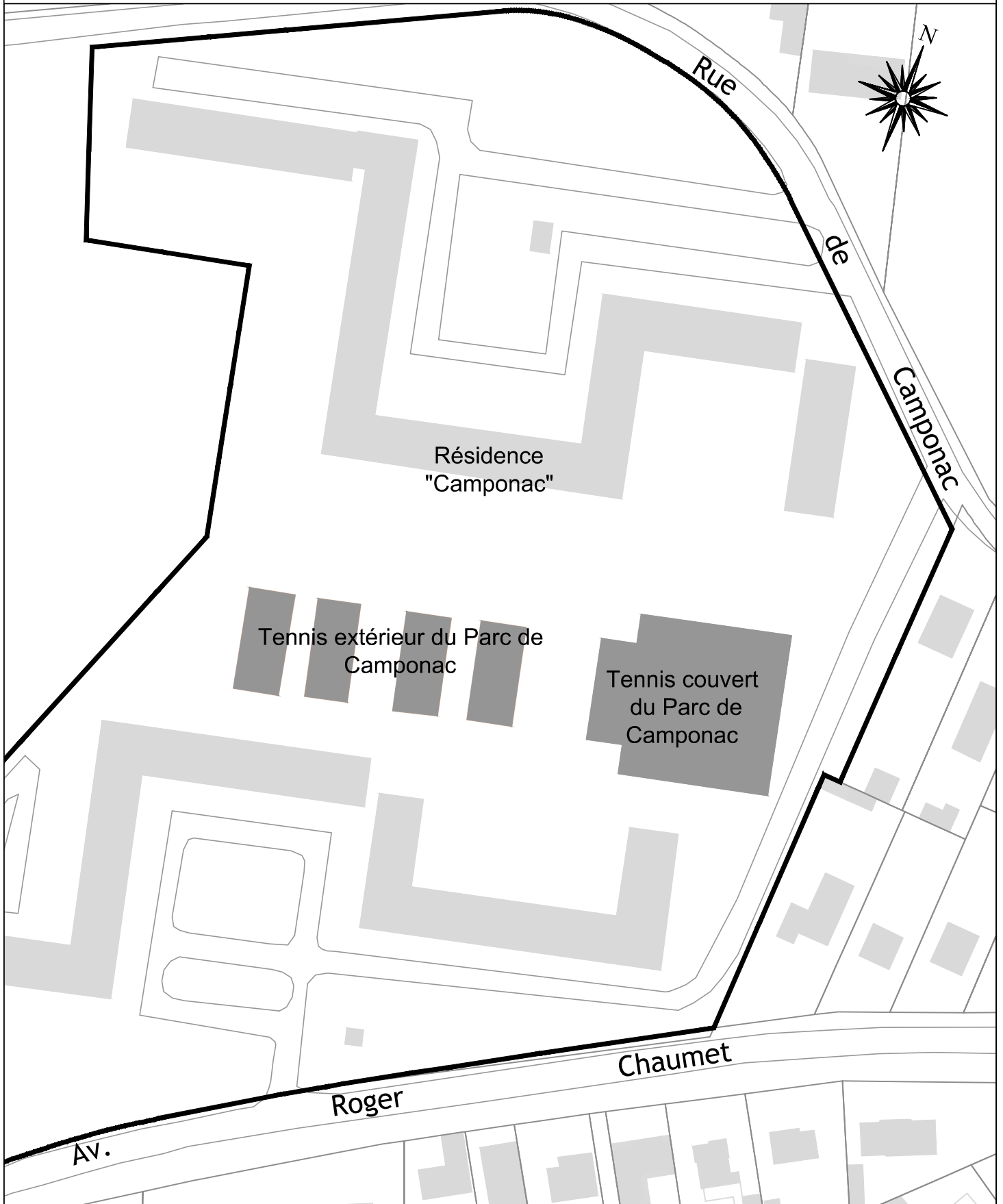
Envoyé en préfecture le 01/10/2015

Reçu en préfecture le 01/10/2015

Affiché le

ID : 033-213303183-20151001

ESLO
Aménagement urbain
Projet d'études en cours
Plans pour le Service FONCIER
Délibérations
Délib. Tennis de Camponac - 21.08.12.dwg



Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_286

Objet : Rue de la Fon de Madran - Cession d'une parcelle de terrain

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Lors de la présentation du programme immobilier proposé par Immobilière Sud Atlantique sur la parcelle KC n°58, rue de la Fon de Madran, la Commune a souhaité élargir l'assiette foncière de ce projet en incluant la parcelle KC n°57 de 635 m² pour permettre la réalisation de logements sociaux.

En effet, il semblait opportun qu'un projet global soit réalisé incluant une part significative de logements sociaux. Le programme développé porte sur 37 logements dont 9 sociaux.

Historiquement, ce terrain a été acquis par la Commune en 1967 auprès de M. MONLUN.

Cette cession est consentie au prix de 200 € le m² de surface plancher estimée à 398 m² soit 79 600 € net vendeur.

L'estimation de France Domaine a été rendue en février 2015.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'estimation de France Domaine rendue en février 2015,

- autorise la cession à Immobilier Sud Atlantique aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

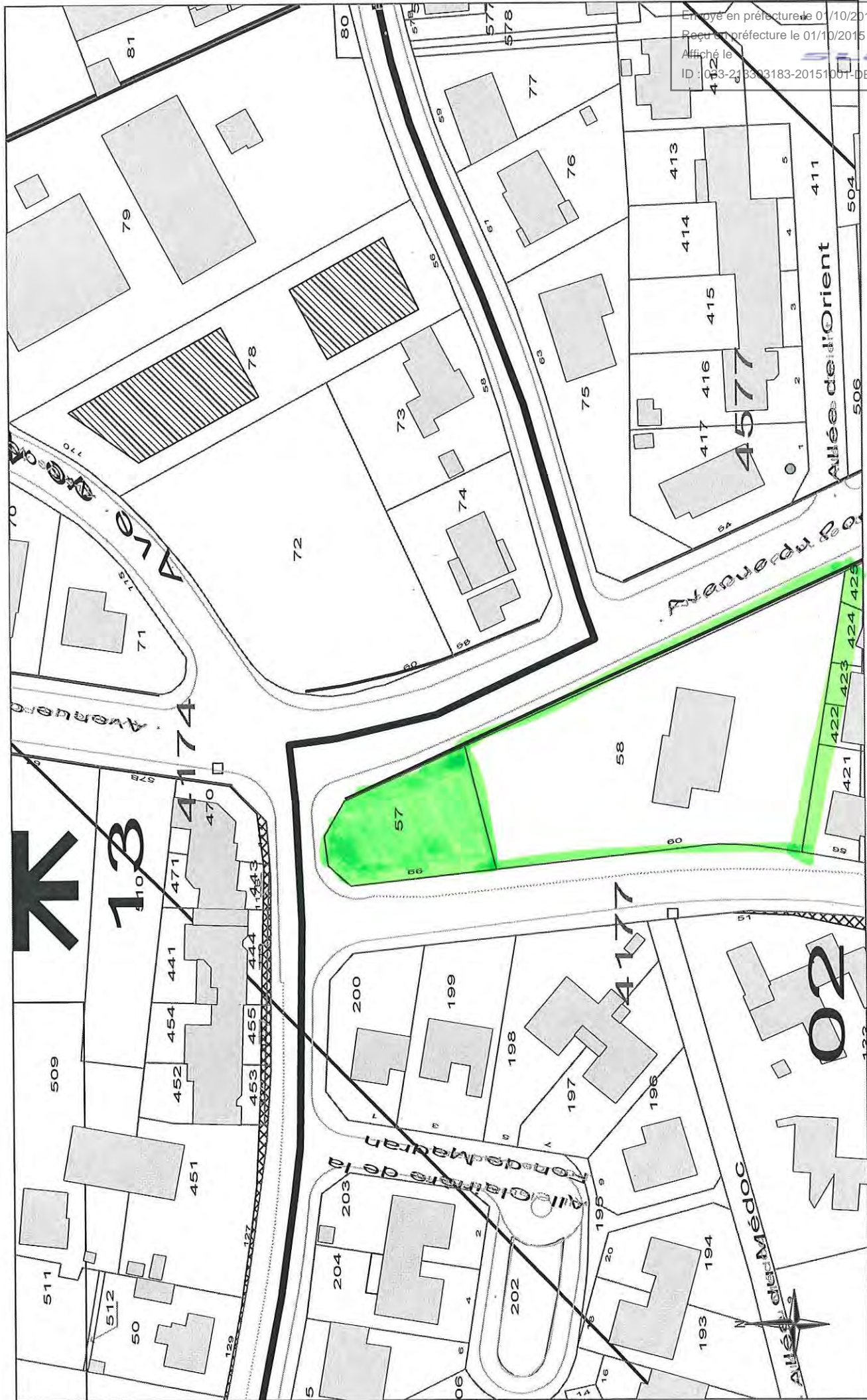
Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Dany DEBAULIEU, Didier SARRAT, Gérard DUBOS, Philippe DESPUJOLS, Charles ZAITER, Jean-Louis HAURIE, Dominique DUMONT, Laure CURVALE, Anne-Marie TOURNEPICHE, Samira EL KHADIR, Betty DESPAGNE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,


Franck RAYNAL



Rue de la Fon de Madran - Cession à Immobilière Sud Atlantique

Echelle : 1/1000
28/07/2015

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_287

Objet : Lotissement Villa des Sources - Rétrocession du fossé mitoyen

Monsieur Gilles CAPOT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Des négociations ont abouti avec les riverains concernés pour une rétrocession à titre gratuit à la commune des emprises du fossé mitoyen au bois des Sources du Peugue.

Plus précisément, il s'agit des parcelles situées rue Albert Einstein et cadastrées :

- KM n°56p pour 19 m², propriété de l'OPAC AQUITANIS,
- KM n°57p pour 89 m², propriété de l'ASL Villa des Sources,
- KM n°66p pour 28 m², propriété de M. et Mme ROUMEGOUS,
- KM n°67p pour 26 m², propriété de M. SALGADO,
- KM n°68p pour 28 m², propriété de Mme ORT et M. GARATAIN,
- KM n°69p pour 27 m², propriété de M. SALGADO,
- KM n°70p pour 26 m², propriété de M. et Mme DESSOLIAIRE,
- KM n°71p pour 29 m², propriété de Mme PARIS et M. GAVEAU.

L'estimation de France Domaine a été délivrée le 15 septembre 2015.

Ce transfert auprès de la Commune se justifie par la nécessité de maîtriser totalement l'entretien de ce fossé drainant une grande partie de l'ouest pessacais.

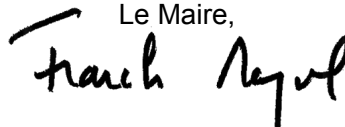
Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'estimation de France Domaine en date du 15 septembre 2015,

- autorise l'acquisition des parcelles ci-dessus auprès des riverains du lotissement Villa des Sources aux conditions mentionnées ci-dessus ou à toute autre personne physique ou morale pouvant être substituée aux propriétaires désignés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

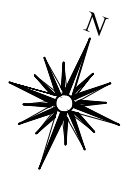
Le Maire,



Franck RAYNAL

Envoyé en préfecture le 01/10/2015

Document préfectural en vigueur

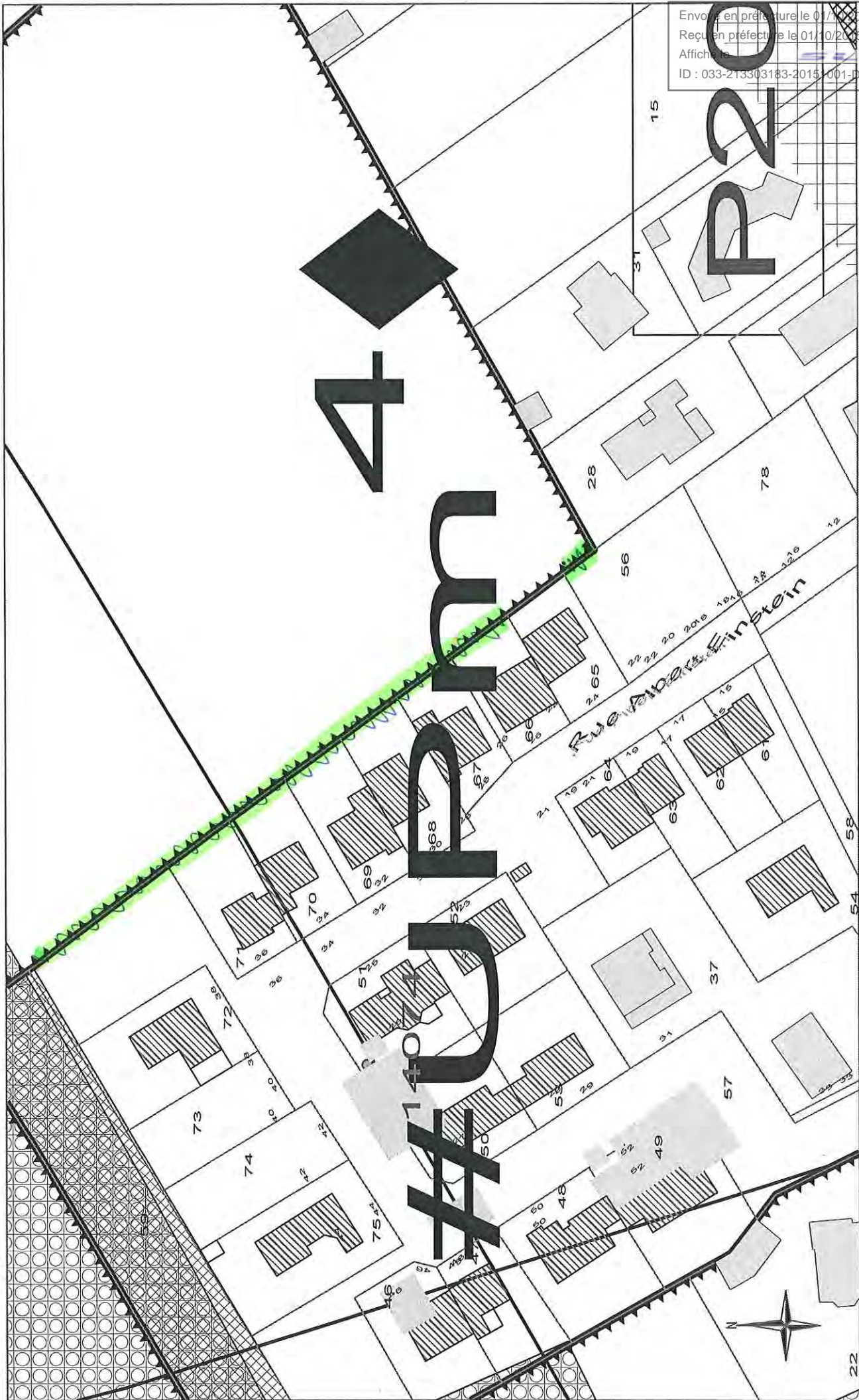


Ville de PESSAC PLAN DE SITUATION Lotissement "Villa des Sources"

Affiché le

ID : 033-213303183-20151001-DE1-2015-237-D





Lotissement Villa des Sources - rétrocession fossé mitoyen

Echelle : 1/1000
28/07/2015

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_288

Objet : Vie associative - Tarifs de remboursement des matériels dégradés ou manquants

Madame Irène MONLUN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique d'animation de la vie locale, la commune de Pessac propose des services aux associations locales et organise des événements.

Le soutien à la vie associative sur le territoire se traduit par :

- la location de salles et de terrains de sports communaux, tarifée selon les conditions définies dans la décision n°2009-341 du 12 août 2009 et la délibération n°2015-003 du 9 février 2015
- la fourniture de mobilier de logistique pour la tenue des manifestations associatives, à titre gratuit.

En 2014, c'est l'équivalent de 4 267 tables et 25 000 chaises qui a été prêté et a permis la tenue de nombreuses manifestations au profit de 200 associations.

Lors de la restitution des matériels, il peut être constaté leur dégradation ou des disparitions. Le formulaire de prêt prévoit un engagement de l'association pour rembourser les frais occasionnés par la réparation ou le remplacement de ces matériels.

Afin de rendre efficient cet engagement, il est proposé la mise en place de tarifs :
- équivalents à la valeur du bien pour le matériel manquant qui doit être remplacé,
- à hauteur de 10 % du tarif pour les matériels dégradés ou souillés.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la décision n°2009-341 du 12 août 2009 et la délibération n°2015-003 du 9 février 2015 portant sur les locations de salles et terrains communaux,

Considérant qu'il importe que soit déterminé un barème tarifaire afin d'exiger le remboursement de matériel dégradé ou non-restitué,

- déclare que tout matériel manquant sera remboursé conformément aux tarifs du tableau joint,
- adopte un forfait de 10 % du tarif pour la remise en état (réparation ou nettoyage) du matériel dégradé
- dit que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.
Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Franck RAYNAL

Liste des matériels prêtés

Matériel	Prix unitaire TTC (valeur 2015)
Table rectangulaire (2,44 m x 0,76 m) prêtée	109 €
Table rectangulaire (1,80 m x 0,76 m) - maison de quartier	80,20 €
Table ronde (1,52 m Ø)	147,60 €
Chaise prêtée	28,20 €
Chaise - maison de quartier	53 €
Barrière Vauban	174 €
Grille d'exposition autoporteuse (1,20 m x 1,70 m) - 7kg	96 €
Praticable (1 m x 2 m)	480 €
Scène démontable non couverte, dimension modulable jusqu'à 36 m ² pour 50 cm de hauteur	25 000 à 35 000 € <i>(réparation des dégradations sur devis)</i>
Extincteur	200 €

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du lundi 28 septembre 2015

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Franck RAYNAL - Eric MARTIN - Sylvie TRAUTMANN - Guy BENEYTOU -
Isabelle DULAURENS - Gilles CAPOT - Jérémie LANDREAU - Emmanuel
MAGES - Irène MONLUN - François SZTARK - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI
- Stéphane MARI - Aurélie DI CAMILLO - Benoît GRANGE - Fatiha
BOUAKKAOUI - Jean-Pierre BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb
LOUNICI - Jean-François BOLZEC - Laurent DESPLAT - Didier BROUSSARD -
Dominique POUSTYNNIKOFF - Laurence MENEZO - Caroline VION - Karine
PERES - Benoît RAUTUREAU - Marie-Céline LAFARIE - Stéphanie JUILLARD -
René LOPEZ - Dany DEBAULIEU - Didier SARRAT - Gérard DUBOS - Philippe
DESPUJOLS - Charles ZAITER - Dominique DUMONT - Laure CURVALE - Anne-
Marie TOURNEPICHE - Samira EL KHADIR

Absents ayant donné procuration :

Patricia GAU procuration à Karine PERES
Gladys THIEBAULT procuration à Gilles CAPOT
Jean-Luc BOSCH procuration à Guy BENEYTOU
Maxime MARROT procuration à Isabelle DULAURENS
Jean-Louis HAURIE procuration à Charles ZAITER
Betty DESPAGNE procuration à Anne-Marie TOURNEPICHE

Secrétaire de séance : Stéphanie JUILLARD

n°d'ordre : DEL2015_289

Objet : Convention de partenariat du groupement solidaire - Plan Régional de Formation - Lot 9 "Compétences clés Bordeaux Sud Ouest"

Madame Sylvie TRAUTMANN, Deuxième adjointe, présente le rapport suivant :

Les formations dispensées par l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) s'appuient sur le cadre de référence européen des compétences clés.

Huit compétences sont définies comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes. Elles englobent à la fois des *compétences de base*, noyau dur et socle fonctionnel pour la vie courante, telles que la lecture et l'écriture, le calcul, le raisonnement mais aussi *des compétences techniques* et *des compétences sociales*. L'acquisition de ces compétences clés est nécessaire à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnel, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.

Pour répondre à ce cadre de référence, le Conseil Régional d'Aquitaine pour mettre en œuvre son programme régional de formation 2015/2016 a attribué un marché référencé n°2014ID009S0921 Lot n°9 dénommé « Compétences clés - Bordeaux Sud Ouest » à l'organisme de formation IREP, mandataire du marché.

Pour mettre en œuvre ce marché conformément au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et au cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP), un

groupement solidaire s'est constitué avec les organismes de formation suivants : l'IREP (mandataire), l'INSUP (co-traitant), la ville de Pessac par son APP (co-traitant).

La convention a pour objet d'organiser le partenariat du groupement solidaire selon les modalités suivantes.

L'ensemble des membres du groupement s'engage dans une offre de formation axée sur l'acquisition ou l'actualisation des compétences clés nécessaires pour permettre à tout apprenant porteur d'un projet professionnel une insertion rapide et durable dans l'emploi. 14 717 h de formation sont attribuées pour la zone de Pessac, à réaliser jusqu'au 31 mars 2016.

Conditions financières :

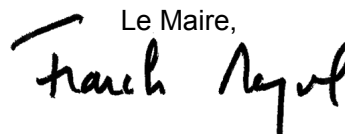
- les heures de formation seront facturées 5,37 € de l'heure/stagiaire au mandataire
- les frais d'ingénierie de formation seront facturés 40 € de l'heure au mandataire pour un volume maximal de 42 heures.
- le mandataire qui assure la gestion administrative de ce marché, facturera 0,25 € de l'heure/stagiaire réalisée.

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat du groupement solidaire,
- autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents et avenants se rapportant à ce projet,
- dit que les crédits seront prélevés au chapitre 11 du budget.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Franck RAYNAL

CONVENTION DE PARTENARIAT DU GROUPEMENT SOLIDAIRE

PROTOCOLE D'ACCORDS ET ENGAGEMENTS MUTUELS

PRF 2015 Lot n° 9 « Compétences Clés » Bordeaux Sud-Ouest

Marché n°2014ID009S0921 Lot n°9

Du 15 Janvier 2015 au 31 Mars 2016

Entre,

L'IREP (Institut de Recherche et d'Education Permanente), en qualité de **MANDATAIRE**, représenté par Corinne ANDREBE-MOINE, Directrice.

L'INSUP (INStitut SUPérieur), en qualité de **CO TRAITANT**, représenté par Bernard GARRIGOU, Directeur.

LA MAIRIE DE PESSAC - Atelier de Pédagogie Personnalisée, en qualité de **CO TRAITANT**, représenté par Le Maire, Franck RAYNAL.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de mettre en œuvre, conformément au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et au cahier des clauses Techniques Particulières (CCTP) de la mise en concurrence du programme régional de formation professionnelle 2015, actions structurelles formations modulaires, le marché n°2014ID009S0921 Lot n°9 dénommé « Compétences clés - Bordeaux Sud Ouest ». Cette convention est applicable en fonction des dates de déroulement du marché indiqué sur le bon de commande correspondant.

Ce partenariat a été organisé pour apporter une réponse correspondant aux exigences territoriales et pédagogiques du marché susnommé. Le rapprochement des organismes de formation composant le groupement solidaire est le résultat d'une reconnaissance mutuelle de longue date du travail réalisé sur des dispositifs similaires. Le groupement est basé sur une connaissance des équipes formatives, des outils pédagogiques et d'un respect éthique de l'apprenant en situation d'apprentissage. En proposant sur ce marché une réponse commune au Conseil Régional Aquitaine service « Formation Professionnelle Apprentissage », l'ensemble des membres du groupement s'engage dans une offre de formation axée sur l'acquisition ou l'actualisation des compétences clés nécessaires pour permettre à tout apprenant porteur d'un projet professionnel une insertion durable et rapide dans un emploi.

Article 2 : Les membres signataires de la convention

Compte tenu de nos réponses antérieures, nos 3 organismes continuent de mutualiser leurs moyens pédagogiques et logistiques pour répondre intégralement aux spécificités de la commande liées à ce marché. Le groupement solidaire est donc formé par

L'IREP (MANDATAIRE)

Institut de Recherche et d'Education Permanente
40 Rues des Cèdres
33170 GRADIGNAN

Représenté par Corinne ANDREBE-MOINE, Directrice.

L'INSUP (CO TRAITANT)

INStitut SUPérieur de formation permanente
37, rue Labottière
33000 Bordeaux

Représenté par Bernard GARRIGOU, Directeur.

LA MAIRIE DE PESSAC – Atelier de Pédagogie Personnalisée (CO TRAITANT)

Mairie de Pessac
Place de la 5^{ème} République
33600 PESSAC

Représenté par Franck RAYNAL, Maire de Pessac.

Les membres du groupement ont désigné l'IREP mandataire du marché. En tant que mandataire, l'IREP signe l'acte d'engagement du marché n°2014ID009S0921 Lot n°9 et rassemble toutes les pièces administratives et pédagogiques demandées par le service « Formation Professionnelle Apprentissage » en respect du règlement de consultation de la mise en concurrence du Programme Régional de formation Professionnelle 2015. L'IREP, à la signature de l'acte d'engagement du marché fixant ainsi l'obtention du marché pour l'année 2015, doit également rassembler pour chacun des membres l'ensemble des pièces administratives fixées par le code des marchés publics. L'IREP s'engage à respecter la fonction de mandataire auprès du service « Formation Professionnelle Apprentissage » au titre du présent marché, et à ce titre, est garant du bon fonctionnement.

Tous les organismes membres du groupement ont accepté la co-traitance définissant ainsi pour chaque membre son entière responsabilité engagée en cas du contrôle du service fait par les autorités compétentes en cas de non respect des règles communautaires.

Article 3 : La couverture géographique, les spécificités des sites de formation et la répartition horaire du marché

Selon les spécificités de la commande liées à ce marché, les organismes s'engagent à couvrir la zone Bordeaux Sud-Ouest, à savoir : Pessac, Bègles, Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon.

En signant la présente convention, tous les organismes déclarent connaître la signification des niveaux d'acquisition des compétences clés (de 1 à 4) tels que décrits dans le CCTP et le référentiel européen des compétences clés. Ils connaissent ainsi la spécificité de chaque niveau et peuvent apprécier les moyens nécessaires pour remplir, de façon personnalisée, les objectifs de chaque module de formation.

Les organismes s'engagent à respecter les spécificités de la commande :

- L'objectif de préparation à l'accès à une qualification est prioritaire.
- publics prioritaires visés : publics V et infra V, publics en difficulté avec les savoirs de base (problématique illettrisme).
- Offrir une nouvelle chance aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

Répartition des 50 400 heures allouées pour le marché du 15 Janvier 2015 au 31 Mars 2016.

SITE D'EXÉCUTION	NOM DE L'ORGANISME	ADRESSE DU LIEU DE FORMATION	COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE	HEURES ALLOUÉES
Site de GRADIGNAN	IREP	40 Rue des Cèdres 33170 GRADIGNAN	Gradignan, Talence, Villenave d'Ornon, Communauté de communes de Cestas-Canéjan, Communauté de communes de Montesquieu, proximité de Gradignan	19 656 H
Site de PESSAC	MAIRIE DE PESSAC-APP	Maison de l'Emploi 28 Avenue Gustave Eiffel 33600 PESSAC	Pessac, Communauté de communes de Cestas-Canéjan proximité de Pessac	14 717 H
Site de BEGLES	INSUP	BT n° 23 av Robert Schuman Terres neuves 33130 BEGLES	Bègles, Communauté de communes de Montesquieu, Villenave d'Ornon, proximité de Bègles	16 027 H

Article 4 : La durée du marché

En fonction de la durée du marché, la présente convention prend effet à compter du 15/01/2015 jusqu'au 31/03/2016.

Article 5 : Le marché à bon de commande

Les prestations feront l'objet d'un marché à bon de commande avec minimum et maximum passé en application de l'article 77 du Code des marchés publics. Le bon de commande sera notifié par le pouvoir adjudicateur. L'interlocuteur pour le déclenchement et la signature du bon de commande sera le mandataire IREP.

Chaque bon de commande fera l'objet d'un avenant à cette convention de partenariat, signé par les organismes partenaires.

Article 6 : Les engagements mutuels du groupement solidaire

Les membres du groupement ont préalablement défini les engagements liés au bon déroulement du marché :

- Mise à disposition des moyens humains et matériels nécessaires au fonctionnement du dispositif (formateurs qualifiés, outils pédagogiques et logistiques adaptés).
- Le respect des temps de préparation des cours pour l'équipe pédagogique du fait de l'adhésion à une convention collective des organismes de formation ou correspondant aux activités générales de la structure.
- La cohérence du projet pédagogique, du périmètre d'action de la structure et du contenu pédagogique.
- L'utilisation des référentiels énoncés dans la réponse à appel d'offre.
- La nécessité d'organiser la formation pour répondre à toutes les demandes du service « Formation Professionnelle Apprentissage » en matière de compétences clés.

Article 7 : conditions financières

Le groupement solidaire s'exprime sur un accord unanime pour la proposition financière du marché n°2014ID009S0921 - Lot 9 faite au service « Formation Professionnelle Apprentissage » du Conseil Régional d'Aquitaine.

- Frais de Formation :

Le prix s'établit à 5,37 €/de l'heure stagiaire.

- Facturation :

Le versement par l'IREP aux co-traitants est conditionné par :

- la production des justificatifs de service fait (Feuilles d'émargements de la période facturée / tableau récapitulatif indiquant la consommation des heures de chaque stagiaire sur chaque phase).
- La production d'une facturation trimestrielle (par année civile) par les co-traitants
- La réception des fonds du Conseil Régional par l'IREP, mandataire.

- **Frais administratifs (à inclure dans les frais de formation) :**

L'IREP assure la gestion administrative de l'action et chaque co-traitant reversera **0,25 € de l'heure stagiaire.**

La facturation par l'IREP à chaque co-traitant sera établie, en lien avec le paiement des heures de formation effectuées.

- **Frais d'ingénierie (hors frais de formation) :**

Le taux horaire est de 40€/heure par structure et par participant.

Il est prévu 6 rencontres sur la durée du marché entre les organismes partenaires.

soit 6 rencontres x 7 h x 40 € = 1 680 € par organisme partenaire

La facturation sera faite par année civile par les co-traitants à l'IREP, selon le principe du service fait (compte-rendu et feuilles d'émargement) et des versements du Conseil Régional à l'IREP.

Article 8 : La consommation des heures

Les volumes d'heures stagiaires prévisionnelles notées sur le CCTP et concernant le marché sus nommé engagent le Conseil Régional sur un minimum et un maximum d'heures de formation. Tous les membres du groupement sont concernés par ces volumes et, en cas d'impossibilité d'exécuter les heures allouées, une nouvelle répartition pourra être envisagée en vue de consommer l'ensemble des heures attribuées au marché.

Article 9 : La régulation administrative et l'ingénierie pédagogique des membres du groupement

Tous les membres du groupement solidaire s'engagent à participer aux réunions de travail à l'initiative du mandataire (harmonisation des pratiques, mutualisation des outils pédagogiques et de liaison, échanges et transmission d'informations ...).

Article 10 : Le contrôle des activités réalisées par le mandataire et les cotraitants

Tous les membres du groupement solidaire s'engagent en cas de contrôle à faciliter le travail des agents chargés du contrôle (libre accès aux prestations réalisées dans le cadre de la commande, accès à tous les documents administratifs et pédagogiques s'y rapportant). Ils s'engagent à fournir toutes les informations qualitatives et quantitatives au mandataire en vue de leur transmission au service « Formation Professionnelle Apprentissage » du conseil régional Aquitaine..

Article 11 : L'engagement des membres du groupement sur l'accueil des apprenants

Tous les membres du groupement solidaire s'engagent :

A assurer la **gratuité de la formation** (y compris des documents pédagogiques).

À fournir au bénéficiaire une **information suffisante sur le déroulement de la formation** et ses objectifs (règlement intérieur, planning, contrat pédagogique ou programme)

À mettre en place une **pédagogie adaptée aux objectifs de la formation** du bénéficiaire

A assurer un **suivi personnalisé des bénéficiaires** tout au long de la formation (entretiens, évaluations linguistiques) et à renseigner obligatoirement les parties qui lui sont réservées dans le livret du stagiaire.

A entretenir des liens privilégiés avec le mandataire pour les remontées d'informations qualitatives et quantitatives sur le marché et sur la période considérée.

Article 12 : L'engagement du mandataire du groupement

Le mandataire est garant des obligations relatives à l'exécution de la prestation. Il est garant du bon fonctionnement des relations avec les bénéficiaires, de la mise en œuvre de moyens adaptés (humains et matériels). Il s'assure que chaque cotraitant nomme un référent qui coordonne les actions, assure l'ingénierie pédagogique des actions et le suivi pédagogique des stagiaires. Il s'assure que chaque cotraitant a identifié une personne ressource chargée de gérer les documents relatifs à l'exécution de l'action de formation du marché sur la zone d'exécution obligatoire et à être l'interlocuteur privilégié du mandataire pour les remontées d'informations qualitatives et quantitatives.

Le mandataire s'engage à faire respecter les règles de confidentialité des cotraitants, à faire respecter les règles déontologiques suivantes :

- Laïcité des objectifs et du contenu des prestations
- Neutralité des intervenants dans la réalisation des prestations
- Respect des convictions des publics accueillis ou bénéficiaires

Fait à Gradignan, le 05 janvier 2015

IREP	INSUP	MAIRIE DE PESSAC
		APP
<i>Mandataire</i>	<i>Cotraitant</i>	<i>Cotraitant</i>
Corinne ANDREBE-MOINE	Bernard GARRIGOU	Franck RAYNAL
Directrice	Directeur	Maire, Vice-Président de la CUB
<i>Signature et Cachet</i>	<i>Signature et Cachet</i>	<i>Signature et Cachet</i>